

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



VILLE DE
PONT-CHÂTEAU

N°2-2021

3^{ème} trimestre : juillet à septembre 2021





Recueil des Actes Administratifs

SERVICE DIRECTION GÉNÉRALE

DOSSIER DC/AL

TELEPHONE 02 40 01 63 00

COURRIEL secretariat.general@pontchateau.fr

OBJET Recueil des actes administratifs 3^{ème}
trimestre 2021

Conformément à l'article R2121-10 du Code général des collectivités territoriales, le Recueil des Actes Administratifs de la commune de Pont-Château du 3^{ème} trimestre 2021, dont le sommaire est annexé à la présente, est tenu à la disposition du public, à l'accueil de la mairie de Pont-Château (place Dominique David), aux jours et horaires d'ouverture de la mairie, ainsi que sur le site internet de la Commune (<https://www.pontchateau.fr/>).

Fait à Pont-Château,
le 9 novembre 2021

Le Maire,
Danielle Cornet





Sommaire

Délibérations

Date	N°	Compétence	Objet
01/07/2021	2021-074	Affaires générales	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A SOS MEDITERRANEE
01/07/2021	2021-075	Affaires générales	DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
01/07/2021	2021-076	Affaires générales	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DE JUMELAGE ET D'ECHANGES INTERNATIONAUX DE PONT-CHÂTEAU
01/07/2021	2021-077	Affaires générales	DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ANTENNE PONT-CHATELAINE DE L'UNIVERSITE PERMANENTE DE NANTES
01/07/2021	2021-078	Ressources humaines	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
01/07/2021	2021-079	Ressources humaines	CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS
01/07/2021	2021-080	Ressources humaines	VERSEMENT A UN AGENT D'UNE AIDE ACCORDEE PAR LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE
01/07/2021	2021-081	Finances	DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA CHASELANDIERE
01/07/2021	2021-082	Finances	DETERMINATION DES TARIFS POUR LA SAISON CULTURELLE 2021/2022 DU CARRE D'ARGENT
01/07/2021	2021-083	Finances	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS
01/07/2021	2021-084	Vie scolaire, enfance	CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES
01/07/2021	2021-085	Sport	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES
01/07/2021	2021-086	Sport	DETERMINATION D'UNE ENVELOPPE FINANCIERE DESTINEE A LA PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS DES MEMBRES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
16/09/2021	2021-087	Ressources humaines	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
16/09/2021	2021-088	Ressources humaines	CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS
16/09/2021	2021-089	Finances	LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION
16/09/2021	2021-090	Finances	DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA CHASELANDIERE : RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°2021-081, EN DATE DU 1ER JUILLET 2021
16/09/2021	2021-091	Finances	SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES POLICES MUNICIPALES
16/09/2021	2021-092	Cadre de vie, bâtiments	CONCLUSION DE CONVENTIONS AVEC ATLANTIC'EAU ET LE SYDELA, PORTANT SUR LA PARCELLE CADASTREE ZX N°52, SITUEE RUE DU MOULIN
16/09/2021	2021-093	Finances	CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ATLANTIC EAU POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE SUR LA PARCELLE YR 118, SITUEE AU LIEU-DIT LA LANDE
16/09/2021	2021-094	Urbanisme	ADOPTION DU REGLEMENT DE COMMERCIALISATION DU LOTISSEMENT LA CHASELANDIERE
16/09/2021	2021-095	Urbanisme	APPROBATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT LA CHASELANDIERE



Sommaire

Décisions

Date	N°	Compétence	Objet
09/07/2021	2021-040	Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	Conclusion d'un bail commercial, contrat de sous-location, au profit de la SARL Europe Evènements pour l'occupation d'une partie de l'ensemble immobilier situé rue Archimède, ZAC de l'Abbaye II.
13/07/2021	2021-041	Bâtiments	Confier à l'entreprise CTV les travaux de mise à niveau du réseau radio, pour un montant de 7 674,80 € HT, soit 9 209.76 € TTC
13/07/2021	2021-042	Bâtiments	Confier à l'entreprise LANDAIS les travaux d'aménagement extérieur de la salle de loisirs de St-Roch, pour un montant de 6 610 € HT, soit 7 932 € TTC.
26/07/2021	2021-043	Bâtiments	Confier à l'entreprise ADICO ILLUMINATION le marché de location des illuminations de Noël, pour un montant de 5 973.60 € H.T, soit 7 168.32 € TTC.
29/07/2021	2021-044	Secrétariat général	Renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Loire-Atlantique, au titre de l'année 2021. Le montant annuel d'adhésion s'éleva à 480€.
02/09/2021	2021-045	Secrétariat général	Délivrance concession cimetière
02/09/2021	2021-046	Secrétariat général	Délivrance concession cimetière
02/09/2021	2021-047	Secrétariat général	Délivrance concession cimetière
02/09/2021	2021-048	Secrétariat général	Délivrance concession cimetière
02/09/2021	2021-049	Secrétariat général	Délivrance concession cimetière
02/09/2021	2021-050	Secrétariat général	Délivrance concession cimetière
02/09/2021	2021-051	Secrétariat général	Délivrance concession cimetière
06/09/2021	2021-052	Bâtiments	Attribution du marché de travaux de réfection des tableaux électriques TGBT TD4 de l'école Charlie Chaplin, pour un montant de 6 614.85€ H.T, soit 7 937.82€ TTC.
10/09/2021	2021-053	Secrétariat général	Renouvellement concession cimetière
10/09/2021	2021-054	Secrétariat général	Renouvellement concession cimetière
14/09/2021	2021-055	Secrétariat général	Renouvellement concession cimetière



Sommaire

Arrêtés permanents

Date	N°	Compétence	Objet
29/05/2021	2021-026P	Secrétariat général	Arrêté de délégation S. Fusellier 3 ^{ème} Adjointe
28/05/2021	2021-027P	Secrétariat général	Arrêté de délégation P. Rouaud, 4 ^{ème} Adjoint
28/05/2021	2021-028P	Secrétariat général	Arrêté de délégation H. Mavéraud, 5 ^{ème} Adjointe
28/05/2021	2021-029P	Secrétariat général	Arrêté de délégation S. Mérel, 6 ^{ème} Adjoint
28/05/2021	2021-030P	Secrétariat général	Arrêté de délégation M. Mahé, 7 ^{ème} Adjointe
28/05/2021	2021-031P	Secrétariat général	Arrêté de délégation A. Moyon, 8 ^{ème} Adjoint
2021-032P à 2021-035P > intégrés RAA 2 ^{ème} trimestre			
	2021-036P		arrêté inexistant suite erreur numérotation
05/07/2021	2021-037P	Secrétariat général	Arrêté de délégation Christine DUBEAU, responsable du pôle Culture
12/07/2021	2021-038P	Finances	Arrêté modificatif régie recettes spectacles
16/09/2021	2021-039P	Etudes, Projets	Arrêté de poursuite d'exploitation FAM - 35, rue Nantaise
21/09/2021	2021-040P	Secrétariat général	Arrêté de délégation de signature à M. Alain LEMOINE, Directeur général des services



Sommaire

Arrêtés temporaires

Date	N°	Service	Objet
16/08/2021	2021-274T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - VEOLIA - Branchement eau potable - Boulevard Pellé de Quéral - 17/08/2021 au 27/08/2021
01/07/2021	2021-275T	Police Municipale	Autorisation occupation domaine public - parking Maison de l'enfance - marché des producteurs - 14/07/2021
01/07/2021	2021-276T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - VEOLIA - Terrassement avec minipelle pour branchement eau potable - La Carrée de l'Île Gouère - du 05.07.2021 au 16.07.2021
	2021-277		arrêté inexistant suite erreur numérotation
02/07/2021	2021-278T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - AXIANS - Intervention sur une chambre Télécom - Rue de l'Abbaye - le 13.07.2021
	2021-279T		arrêté inexistant suite erreur numérotation
05/07/2021	2021-280T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - TERRIEN - Création branchement eaux usées - 7 Rue des Lauriers - du 12.07.2021 au 16.07.2021
05/07/2021	2021-281T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - VEOLIA - Branchement eau potable - 6 Rue du Chêne Vert - du 08.07.2021 au 09.08.2021
08/07/2021	2021-282T	Accueil, état civil, élections	Arrêté débit de boissons - GAEC La Ferme des Genêts - Table festive des producteurs - 14/07/2021
08/07/2021	2021-283T	Accueil, état civil, élections	Arrêté débit de boisson - Association Pont D'zic - Mercredis du Brivet 21/07/2021, 28/07/2021, 4/08/2021
08/07/2021	2021-284T	Accueil, état civil, élections	Arrêté débit de boissons - Association Le Fil "La Scène ouverte" - 13/07/2021
12/07/2021	2021-285T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - Bouygues - Travaux électriques aériens - La Rousselais - du 14.07.2021 au 26.07.2021
08/07/2021	2021-286T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - Entreprise MOINARD - Nettoyage de toiture et changement de gouttière - 4 Rue Sainte-Catherine - 15/07/2021 au 6/08/2021
12/07/2021	2021-287T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Alimentation réseau ENEDIS souterrain - Chemin des Centrais - d15/07/2021 au 16/07/2021
12/07/2021	2021-288T	Finances	Arrêté modificatif nomination Paul ESSONO régie avances carré argent
12/07/2021	2021-289T	Finances	Arrêté modificatif nomination Paul ESSONO régie location carré argent
12/07/2021	2021-290T	Finances	Arrêté modificatif nomination Paul ESSONO régie recettes spectacles carré argent
12/07/2021	2021-291T	Finances	Arrêté nomination Claire LEDUC régie avances carré argent
12/07/2021	2021-292T	Finances	Arrêté nomination Claire LEDUC régie location carré argent
12/07/2021	2021-293T	Finances	Arrêté nomination Claire LEDUC régie recettes spectacles carré argent
15/07/2021	2021-294T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire voirie - VEOLIA - Branchement eau potable pour M. LEAL - Rue des Lauriers - 9/08/2021 au 23/08/2021
15/07/2021	2021-295T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire voirie - VEOLIA - Branchement eau potable pour Mme VIGNAL - Rendreux - 9/08/2021 au 23/08/2021
13/07/2021	2021-296T	Police Municipale	Arrêté de circulation et de stationnement - Mercredi du Brivet - 21/07/2021, 28/07/2021, 4/08/2021
16/07/2021	2021-297T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS en souterrain - 51 Rue de la Chapelle de l'Ecrin - 23/07/2021 au 10/09/2021
15/07/2021	2021-298T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire voirie - ATTAL - Adduction Télécom - Rue du Commandant Charbonnier - 26/07/2021 au 25/08/2021
15/07/2021	2021-299T	Police Municipale	Interdiction accès portion variante courte chemin de randonnée des Hérons
16/07/2021	2021-300T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire voirie - MEDIACO OUEST - Levage de pylône avec nacelle 5 Chemin de Criboeuf - le 5/08/2021
16/07/2021	2021-301T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire voirie - SERPE - Travaux d'élagage sur toute la commune - 19/07/2021 au 30/07/2021
19/07/2021	2021-302T	Police Municipale	Arrêté de stationnement - Stationnements réservés rue Ste Catherine - 21/07/2021, 28/07/2021, 4/08/2021
20/07/2021	2021-303T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire voirie -ARTP - Travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales - Rue du Clos du Bois - 30/08/2021 au 24/09/2021
26/07/2021	2021-304T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire voirie - ADEKME LEVAGE - Grutage de tôles - Rue du Clos des Granges - 3/08/2021



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS - 3^{ème} trimestre 2021

Sommaire

22/07/2021	2021-305T	Police Municipale	Arrêté de circulation et de stationnement - Mercredi du Brivet - 21/07/2021, 28/07/2021, 4/08/2021
23/07/2021	2021-306T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUMIERE COUVERTURE - Changement de couverture - 21 Rue de Nantes - 23/07/2021 au 28/07/2021
26/07/2021	2021-307T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - BOVIS - Dépose et chargement d'un GAB et coffres - 1 Rue de Verdun - 8/09/2021 au 10/09/2021
26/07/2021	2021-308T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - TERRIEN - Busage - Berreau - 27/07/2021 au 28/07/2021
26/07/2021	2021-309T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATTAL - Réparation conduite Télécom - 27 Rue Nantaise - 2/08/2021 au 3/09/2021
26/07/2021	2021-310T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATTAL - Réparation conduite Télécom - 2 Rue du Clos des Granges - 2/08/2021 au 3/09/2021
26/07/2021	2021-311T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATTAL - Réparation conduite Télécom - 5 Rue du Pinson - 2/08/2021 au 3/09/2021
26/07/2021	2021-312T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATTAL - Réparation conduite Télécom - 1 Rue Sainte-Catherine - 2/08/2021 au 3/09/2021
	2021-313T		arrêté inexistant suite erreur numérotation
02/08/2021	2021-314T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - VEOLIA - Branchement eau potable - Allée du Fournil -16/08/2021 au 15/09/2021
30/08/2021	2021-315T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - PHILIPPE ET FILS - Travaux GRDF pour résidence les deux tours - Ilot des Centrais Bat. A - 20/09/2021 au 11/10/2021
30/08/2021	2021-316T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS en souterrain - 28 Rue Chère Sœur Saint Colomban - 8/09/2021 au 27/09/2021
30/08/2021	2021-317T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS en souterrain pour M. BOURGUIGNON - 37 La Noë - 8/09/2021 au 27/09/2021
09/08/2021	2021-318T	Accueil, état civil, élections	Arrêté débit de boisson - Forum des associations - 28/08/2021
17/08/2021	2021-319T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - STELLANETWORKS Travaux de déploiement réseau fibre optique - tirage de câble - La Noë - 23/08/2021 au 20/12/2021
17/08/2021	2021-320T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LANDAIS André - Terrassement - VRD Rue des Lauriers - 19/08/2021 au 2/09/2021
23/08/2021	2021-321T	Police Municipale	Arrêté de stationnement - Stationnements réservés rue de la Cadivais - 27-28/09/2021
01/09/2021	2021-322T	Police Municipale	Autorisation occupation domaine public - parking salle Jean-Yves Plaisance - association Pont-Châtelaïne de tir - 5/09/2021
24/08/2021	2021-323T	Accueil, état civil, élections	Arrêté délégation fonction d'Officier de l'Etat Civil pour célébration mariage le 01/09/21 par Mme RENAUT Eliane
25/08/2021	2021-324T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Alimentation réseau Enedis - rue du Pont Neuf - 30/08/2021 au 8/09/2021
25/08/2021	2021-325T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATTAL TELECOM - Aiguillage et réparation de conduite Télécom - 66, route de Vannes - 30/08/2021 au 28/09/2021
25/08/2021	2021-326T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATLANTIQUE BALE - Branchement eau potable - D33, route de la Brière Le Calvaire - 6/09/2021 au 5/10/2021
25/08/2021	2021-327T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATLANTIQUE BALE - Branchement eau potable - Chemin des Centrais - 6/09/2021 au 5/10/2021
25/08/2021	2021-328T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATLANTIQUE BALE - Branchement eau potable - La Béraudais - 6/09/2021 au 5/10/2021
25/08/2021	2021-329T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATLANTIQUE BALE - Branchement eau potable - Rue de la Chapelle Saint-Guillaume - 6/09/2021 au 5/10/2021
25/08/2021	2021-330T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATLANTIQUE BALE - Branchement eau potable - 1-3, rue André Gautret - 6/09/2021 au 5/10/2021
25/08/2021	2021-331T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATLANTIQUE BALE - Branchement eau potable - 33 Berreau - 6/09/2021 au 5/10/2021
25/08/2021	2021-332T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATLANTIQUE BALE - Branchement eau potable - Rue Maurice Sambron - 6/09/2021 au 5/10/2021
25/08/2021	2021-333T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATLANTIQUE BALE - Branchement eau potable - Rue de Coët-Roz - 6/09/2021 au 5/10/2021



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS - 3^{ème} trimestre 2021

Sommaire

25/08/2021	2021-334T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement enedis souterrain - 18 b La Rousselais Callac Saint-Guillaume - 6/09/2021 au 27/09/2021
25/08/2021	2021-335T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATLANTIQUE BALE - Branchement eau potable - 1-3, rue du Clos des Granges - 6/09/2021 au 5/10/2021
25/08/2021	2021-336T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATLANTIQUE BALE - Branchement eau potable - 8, Le Plessis Saint-Roch - 6/09/2021 au 5/10/2021
25/08/2021	2021-337T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LANDAIS André - Branchement eau potable - 3, rte de Besné Saint-Roch - 6/09/2021 au 5/10/2021
25/08/2021	2021-338T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LANDAIS André - Branchement eau potable - 15, rte de Besné Saint-Roch - 6/09/2021 au 5/10/2021
01/09/2021	2021-339T	Accueil, état civil, élections	Arrêté débit de boisson - association Le Fil - Sérénades - 3-4/09/2021
30/08/2021	2021-340T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - VEOLIA - Branchement eau potable - La Charrière - 1/09/2021 au 30/09/2021
31/08/2021	2021-341T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS souterrain - L'Ile Gouère - 6/09/2021 au 27/09/2021
30/08/2021	2021-342T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - SODILEC - Adduction Télécom en souterrain - Cailledoux - 6/09/2021 au 1/10/2021
30/08/2021	2021-343T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATTAL TELECOM - Adduction télécom - 6 La Bondre - 6/09/2021 au 8/10/2021
30/08/2021	2021-344T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS souterrain - Rue du Commandant Charbonnier - 6/09/2021 au 27/09/2021
30/08/2021	2021-345T	Police Municipale	Arrêté de stationnement - parking rue Tréguilly, St-Guillaume - Les sérénades - 3/09/2021
30/08/2021	2021-346T	Police Municipale	Arrêté de stationnement - emplacements réservés rue Sainte Catherine - 10-11/09/2021
30/08/2021	2021-347T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - BOUYGUES E&S - Terrassement pour extension basse tension Enedis - Le Hainguet - 6/09/2021 au 6/10/2021
30/08/2021	2021-348T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LANDAIS - Branchement eau potable - Rue de la Chapelle - 13/09/2021 au 13/10/2021
30/08/2021	2021-349T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS en souterrain - 114 Rue Maurice Sambron - 13/09/2021 au 1/10/2021
30/08/2021	2021-350T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - CONSTRUCTEL - Travaux pour le passage de la fibre optique sur toute la commune de Pont-Château - 13/09/2021 au 14/01/2021
30/08/2021	2021-351T	Police Municipale	Autorisation occupation domaine public - parc Coët-Roz - Union Sportive Pont-Châtelaïne - 11/09/2021
09/09/2021	2021-352T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - PIGEON TP - Extension assainissement - Rue du Chardonneret - 13/09/2021 au 1/10/2021
	2021-353T		arrêté inexistant suite erreur numérotation
01/09/2021	2021-354T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ERS - Viabilisation de 9 lots - Rue des Lauriers - 13/09/2021 au 13/10/2021
	2021-355T		arrêté inexistant suite erreur numérotation
01/08/2021	2021-356T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS souterrain - 8 Rue de la Chapelle Saint-Guillaume - 20/09/2021 au 8/10/2021
31/08/2021	2021-357T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS en souterrain - 27 Le Hainguet - 27/09/2021 au 15/10/2021
31/08/2021	2021-358T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS en souterrain pour M. PORCHE et JOSSO RETIF - 15 Route du Besné Saint-Roch - 27/09/2021 au 15/10/2021
06/09/2021	2021-359T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LANDAIS - Stationnements ponctuels de camion - Rue du Chardonneret - 11/10/2021 au 11/02/2022
31/08/2021	2021-360T	Police Municipale	Arrêté de stationnement - parking rue de la Gare - Les Sérénades - 3/09/2021 et 5/09/2021
31/08/2021	2021-361T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LANDAIS - Travaux enrobés - Rue des Marronniers - 1/09/2021 au 7/09/2021
31/08/2021	2021-362T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LANDAIS - Travaux enrobés - Brévenoux - 1/09/2021 au 7/09/2021



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS - 3^{ème} trimestre 2021

Sommaire

	2021-363T		arrêté inexistant suite erreur numérotation
	2021-364T		arrêté inexistant suite erreur numérotation
	2021-365T		arrêté inexistant suite erreur numérotation
02/09/2021	2021-366T	Accueil, état civil, élections	Arrêté débit de boissons- Association Vivre à la Noé/Caillèdeux - Les Sérénades - 4/09/2021
02/09/2021	2021-367T	Accueil, état civil, élections	Arrêté débit de boissons- Association RDT-RADIO - Les Sérénades - 5/09/2021
02/09/2021	2021-368T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - SPIE - Protection réseau aérien ENEDIS - Boulevard de Villeneuve - 8/11/2021 au 3/12/2021
02/09/2021	2021-369T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - SPIE - Protection réseau aérien ENEDIS - Rue du Pressoir, Impasse du Pressoir, Impasse de la Croix Basse - 8/11/2021 au 3/12/2021
02/09/2021	2021-370T	Accueil, état civil, élections	Arrêté débit de boissons - Amicale Laïque - soirée ouverture Carré d'argent - 3/09/2021
02/09/2021	2021-371T	Police Municipale	Arrêté autorisation occupation domaine public -allée des Rosiers - Fête des voisins 11/09/2021
02/09/2021	2021-372T	Police Municipale	Arrêté autorisation occupation domaine public - rue Ste-Catherine - Braderie ACAP - 18/09/2021
17/09/2021	2021-373T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - MEDIACO OUEST - Levage pour chantier Ilot des Centrais - Rue du Pont Neuf - 28/09/2021
03/09/2021	2021-374T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie -TERRIEN - Branchement eaux usées - Route de la Madeleine - 8/09/2021 au 14/09/2021
03/09/2021	2021-375T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - AXIANS - Intervention sur poteaux Télécom - La Chasselandière - 7/09/2021 au 10/09/2021
03/09/2021	2021-376T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LANDAIS - Travaux d'enrobés - Rue des Marronniers - 8/09/2021
03/09/2021	2021-377T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LANDAIS - Travaux d'enrobés - Rue de Brévenoux - 8/09/2021
03/09/2021	2021-378T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS en souterrain - Rue de la Julotterie - 13/10/2021 au 29/10/2021
06/09/2021	2021-379T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - COLAS - Aménagement de parking - Chemin des Centrais - 13/09/2021 au 29/10/2021
06/09/2021	2021-380T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ATTAL - Réparation de conduite Télécom sous accotement - 17 La Carrée de l'île Gouère - 20/09/2021 au 20/10/2021
06/09/2021	2021-381T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - KYNTUS - Tirage de câbles entre 2 chambres - Chemin de Criboeuf - 20/09/2021 au 30/09/2021
09/09/2021	2021-382T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ARTP - Travaux d'assainissement - La Grée - 13/09/2021 au 24/09/2021
06/09/2021	2021-383T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - ARTP - Travaux d'assainissement - La Grée - 27/09/2021 au 26/11/2021
06/09/2021	2021-384T	Accueil, état civil, élections	Arrêté débit de boisson - Union Sportive Pontchâtélaine - 11/09/2021 Rencontre annuelle jeunes licenciés école vélo
07/09/2021	2021-385T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - JB CONCEPT - Mise en place d'une grue - 1 Rue du Clos des Granges - 7/09/2021 au 30/09/2021
07/09/2021	2021-386T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - TERRIEN - Création branchement eaux usées - Rue du Rocher Saint-Guillaume - 13/09/2021 au 17/09/2021
07/09/2021	2021-387T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie -TERRIEN - Création branchement eaux usées - Route de Crossac - 10/09/2021 au 17/09/2021
09/09/2021	2021-388T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS en souterrain pour M. MASSON - 141 Route de Vannes - 27/09/2021 au 15/10/2021
08/09/2021	2021-389T	Accueil, état civil, élections	Arrêté débit de boissons - Ecole Notre Dame de Lourdes - Rando Crêpes - 12/09/2021
09/09/2021	2021-390T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - UNIV'R BOIS - Evacuation de gravats de chantier - Rue de Verdun - 13/09/2021
10/09/2021	2021-391T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - DODE - Remplacement d'automates - 9-11 Rue de Nantes - 11/10/2021
13/09/2021	2021-392T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - Centre Technique Municipal - Entretien des espaces verts - Parking des Lavois Chemin des Centrais - 16/09/2021
13/09/2021	2021-393T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - PIGEON TP - Branchement eaux usées - rue du Chardonneret - 14/09/2021 au 21/09/2021
13/09/2021	2021-394T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LEMEE TP - Réalisation d'un busage de fossé - Rue de Tréguilly - 4/10/2021 au 25/10/2021



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS - 3^{ème} trimestre 2021

Sommaire

14/09/2021	2021-395T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - PHILIPPE ET FILS - Extension pour branchement gaz - Allée du Fournil - 27/09/2021 au 18/10/2021
	2021-396T		arrêté inexistant suite erreur numérotation
17/09/2021	2021-397T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS souterrain - La Moriçais - 11/10/2021 au 29/10/2021
17/09/2021	2021-398T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS souterrain - 9 Le Plessis Saint-Roch - 11/10/2021 au 29/10/2021
17/09/2021	2021-399T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS souterrain - Rue du Rocher Saint-Guillaume - 11/10/2021 au 29/10/2021
16/09/2021	2021-400T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - TERRIEN - Création d'un branchement d'eaux usées - 8 Le Plessis - 20/09/2021 au 24/09/2021
16/09/2021	2021-401T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - TERRIEN - Création d'un branchement d'eaux usées - 6 Rue du Chêne Vert - 22/09/2021 au 30/09/2021
16/09/2021	2021-402T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - TERRIEN - Création d'un branchement d'eaux usées - Rue du Rocher Saint-Guillaume - 17/09/2021 au 24/09/2021
16/09/2021	2021-403T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LANDAIS - Branchement eau potable pour M. CHEVOLLEAU - 3 Pimpenelle - 27/09/2021 au 27/10/2021
17/09/2021	2021-404T	Police Municipale	Arrêté de stationnement - action Mission Locale - parking situé à côté de la salle de la Boule d'or - 21/09/2021 au 22/09/2021
17/09/2021	2021-405T	Police Municipale	Arrêté occupation domaine public - extension de terrasse Le Shaker's - 10/10/2021
17/09/2021	2021-406T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - PHILIPPE ET FILS - Travaux GRDF - Rue du Pont-Neuf - 22/09/2021 au 1/10/2021
20/09/2021	2021-407T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - DUROCHER - Travaux de maçonnerie - Rue du Chatellier - 4/10/2021 au 22/10/2021
20/09/2021	2021-408T	Police Municipale	Arrêté occupation domaine public - Fête de la science - parking Maison de l'enfance - 16/10/2021
20/09/2021	2021-409T	Etudes, Projets	Arrêté d'ouverture Association La Ruche Bleue 1, route de la Brière Le Calvaire
21/09/2021	2021-410T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS souterrain - 21 La Gérardais - 18/10/2021 au 4/11/2021
23/09/2021	2021-411T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - CONSTRUCTEL - Réparation génie civil - Rue Sainte-Catherine - 27/09/2021 au 2/11/2021
20/09/2021	2021-412T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - CONSTRUCTEL - Réhausse de chambres sous pavés - Rue du Pont Neuf - 27/09/2021 au 2/11/2021
23/09/2021	2021-413T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS souterrain pour M. MOYON - 27 Route de Crossac - 18/10/2021 au 4/11/2021
21/09/2021	2021-414T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS souterrain - 13 Rue de la Chapelle - 27/10/2021 au 13/11/2021
22/09/2021	2021-415T	Police Municipale	Arrêté de stationnement - stationnements réservés - rue du Pont-Neuf - 5/10/2021
22/09/2021	2021-416T	Police Municipale	Fermeture cimetière Centre-ville - 28/09/2021 au 8/10/2021
22/09/2021	2021-417T	Police Municipale	Fermeture cimetière Saint Roch - 4/10/2021 au 8/10/2021
24/09/2021	2021-418T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS souterrain - 28 Rue Chère Sœur Saint Colomban - 27/10/2021 au 15/11/2021
28/09/2021	2021-419T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - MEDIACO - Levage pylone avec nacelle - Chemin de Criboeuf - 4/10/2021
27/09/2021	2021-420T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - TERRIEN - Branchement eaux usées - Chemin des Centrais - 4/10/2021 au 13/10/2021
27/09/2021	2021-421T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - SPIE - Dépose ligne hors service ENEDIS - Rue du Chêne Vert - 4/10/2021 au 18/10/2021
28/09/2021	2021-422T	Etudes, Projets	Arrêté temporaire de voirie - LUCITEA - Branchement ENEDIS souterrain - 9 Rue de Coët Roz - du 3/11/2021 au 22/11/2021
27/09/2021	2021-423T	Accueil, état civil, élections	Arrêté délégation fonction d'Officier de l'Etat Civil pour célébration mariage le 02/10/21 par Mme RENAUT Eliane
29/09/2021	2021-424T	Accueil, état civil, élections	Arrêté débit de boissons - AOS PONTCHATEAU - matchs 2/10/2021 et 3/10/2021



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS - 3^{ème} trimestre 2021

Sommaire

29/09/2021	2021-425T	Accueil, état civil, élections	Arrêté de débit de boissons - Salon du Mariage - 3/10/2021
30/09/2021	2021-426T	Accueil, état civil, élections	Arrêté de débit de boissons - ESCO MISSILLAC - course nocturne La Pont-châtélaine - 9/10/2021
30/09/2021	2021-427T	Accueil, état civil, élections	Arrêté de débit de boissons - Office Municipal des Sports - Coët-Roz s'anime - 10/10/2021
19/10/2021	2021-428T	Accueil, état civil, élections	Arrêté de débit de boissons - Les Archers du Brivet au Landas - compétition tir à l'arc - 30/10/2021 au 31/10/2021
29/09/2021	2021-429T	Police Municipale	Arrêté occupation domaine public - Amicale Laïque - espace vert allée du Brivet, marché des producteurs - Troc aux plantes - 9/10/2021
29/09/2021	2021-430T	Police Municipale	Arrêté autorisant la tenue du Salon du mariage - 3/10/2021

DÉLIBÉRATIONS





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-074 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE

Le 1^{er} juillet, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 25 juin 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	24
Excusés	6
Absentes	3

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD - M. Stéphane MÉREL
Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - Mme Christelle JACQUEMOUD
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU
M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAUDEAU André

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)

Absentes :

Mme Hélène MAVÉRAUD
Mme Lætitia GUTH
Mme Christel NORMAND

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

SOS Méditerranée est une association qui a vocation à porter assistance à toute personne en détresse sur mer se trouvant dans le périmètre de son action, sans aucune discrimination.

Les personnes secourues sont des hommes, femmes ou enfants, migrants ou réfugiés, morts ou en danger de mort lors de la traversée de la Méditerranée.

Accusé de réception n° 044-214481231-20210701-2021-074-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

SOS Méditerranée est financée par des dons privés et des subventions publiques. Les fonds collectés sont affectés à la location du bateau, aux frais quotidiens d'entretien et de sauvetage.

Les villes de Nantes, Saint-Nazaire (où une antenne de l'association est implantée), Saint-Herblain, Couëron et Rezé soutiennent l'association, tout comme le Conseil départemental de Loire-Atlantique, qui a décidé de verser une subvention exceptionnelle de 500 000 € en 2019. Des petites collectivités soutiennent également l'association, à l'image de la Commune de Saint-Malo-de-Guersac qui a récemment décidé de lui attribuer une subvention de 200 €.

Considérant les missions poursuivies par SOS Méditerranée, à savoir secourir les personnes en détresse en mer, protéger les rescapés et témoigner ; il est proposé d'apporter un soutien moral et financier à l'association.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adhérer à la plateforme des collectivités solidaires avec l'association SOS Méditerranée.
- > D'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association SOS Méditerranée.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 2 juillet 2021.

Le Maire,
Danielle CORNET



Pièce annexe : Rapport d'activités 2019 de l'association SOS Méditerranée

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2021-075 - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA
COMMUNE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-
ATLANTIQUE (SYDELA)**

Le 1^{er} juillet, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 25 juin 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	25
Excusés	6
Absentes	2

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD - M. Stéphane MÉREL
Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - Mme Christelle JACQUEMOUD
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Nadège BLANCHARD
M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAUDEAU André

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)

Absentes :

Mme Hélène MAVÉRAUD
Mme Christel NORMAND

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Vu l'article L2121-33 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la désignation des membres du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs.

Vu la délibération municipale n°2020-098, en date du 24 septembre 2020, portant sur la désignation des délégués de la Commune au Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA).

Il est rappelé que les délégués des communes au comité d'un syndicat conformément aux dispositions prévues à l'article L 5711-1 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, pour une commune, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Accusé de réception en préfecture
N°2021-1231-20210701-2021-075-DE
Date de transmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Considérant que par courrier notifié le 17 mai 2021 à l'intéressé, M. Le Préfet de Loire-Atlantique a accepté la démission de M. Joël DEMY de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de conseiller municipal.

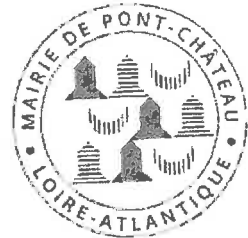
DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De ne pas recourir au scrutin secret pour la nomination d'un nouveau délégué titulaire de la Commune au sein du Comité syndical du SYDELA, Syndicat interdépartemental d'énergie de Loire-Atlantique.
- > De désigner M. Régis GANDON représentant titulaire de la Commune au sein du Comité syndical du SYDELA, Syndicat interdépartemental d'énergie de Loire-Atlantique.
- > De dire que les désignations, entérinées par la délibération n°2020-098, en date du 24 septembre 2020, restent identiques, à savoir M. Erwan TANNEAU, représentant titulaire de la Commune au sein du Comité syndical du SYDELA, et M. Sébastien SOURGET et M. Sébastien COIRRE représentants suppléants.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 2 juillet 2021

Le Maire,
Danielle CORNET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-076 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DE JUMELAGE ET D'ECHANGES INTERNATIONAUX DE PONT-CHATEAU

Le 1^{er} juillet, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 25 juin 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	25
Excusés	6
Absentes	2

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD - M. Stéphane MÉREL
Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - Mme Christelle JACQUEMOUD
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Nadège BLANCHARD
M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAUDEAU André

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)

Absentes :

Mme Hélène MAVÉRAUD
Mme Christel NORMAND

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Vu l'article L2121-33 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la désignation des membres du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs.

Vu la délibération municipale n°2020-058, du 10 juin 2020, désignant les représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration du Comité de jumelage et d'échanges internationaux de Pont-Château.

044-214401291-20210701-2021-076-DE
Délibération n° 044-214401291-20210701-2021-076-DE
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Considérant que par courrier notifié le 17 mai 2021 à l'intéressé, M. Le Préfet de Loire-Atlantique a accepté la démission de M. Joël DEMY de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de conseiller municipal.

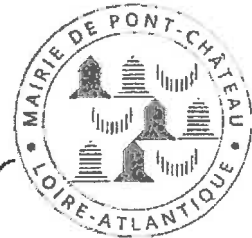
DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De ne pas recourir au scrutin secret pour la nomination des représentants de la Commune au conseil d'administration du Comité de jumelage et d'échanges internationaux de Pont-Château.
- > De désigner Mme Eliane RENAUT représentante de la Commune au sein du conseil d'administration du Comité de jumelage et d'échanges Internationaux de Pont-Château.
- > De dire que les désignations, entérinées par délibération n°2020-058, en date du 10 juin 2020, restent identiques, à savoir Mme Sylvie MORAND, M. Stéphane MÉREL, M. Christian BURLLOT, M. Sébastien SOURGET, M. Jonathan HERVÉ représentants de la Commune au sein du conseil d'administration du Comité de jumelage et d'échanges internationaux de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 2 juillet 2021

Le Maire,
Danielle CORNET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2021-077 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA
COMMUNE A L'ANTENNE PONT-CHATELAINE DE L'UNIVERSITE
PERMANENTE DE NANTES**

Le 1^{er} juillet, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 25 juin 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	26
Excusés	6
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise GRAND
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉJIMENEZ
Mme Caroline SOUFFLET - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH
Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)

Absente :

Mme Christel NORMAND

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Vu l'article L2121-33 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la désignation des membres du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs.

Vu la délibération municipale n°2020-108, en date du 24 septembre 2020, désignant le représentant de la Commune au sein de l'antenne Pont-Châtelaïne de l'Université permanente de Nantes.

Considérant que par courriel notifié le 17 mai 2021 à l'intéressé, M. Le ~~Préfet de Loire-Atlantique a~~
accepté la démission de M. Joël DEMY de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de conseiller municipal.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De ne pas recourir au scrutin secret pour la nomination du représentant de la Commune au sein de l'antenne Pont-Châtelaïne de l'Université permanente de Nantes.
- > De désigner M. Paul LONGATTE représentant de la Commune au sein de l'antenne Pont-Châtelaïne de l'Université permanente de Nantes.

Pour extrait conforme au registre
A Pont-Château, le 02 juillet 2021

Le Maire,
Danielle CORNET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-078 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le 1^{er} juillet, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 25 juin 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	26
Excusés	6
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ
Mme Caroline SOUFFLET - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH
Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)

Absente :

Mme Christel NORMAND

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre du recrutement sur le poste de Directeur Général des Services à jour le tableau des effectifs et de créer un poste d'Attaché hors classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

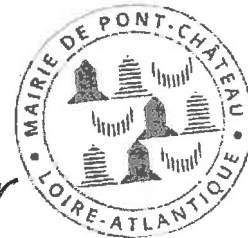
DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer au tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2021 un poste d'attaché hors classe à temps complet.
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 2 juillet 2021

Le Maire,
Danielle CORNET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-079 - CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS

Le 1^{er} juillet, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 25 juin 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	26
Excusés	6
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVERAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ
Mme Caroline SOUFFLET - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH
Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)

Absente :

Mme Christel NORMAND

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Suite à un grand nombre d'inscription à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), l'accueil va être ouvert pour assurer le bon fonctionnement du service durant la période estivale. Il est donc proposé de recruter les agents contractuels suivants :

- A compter du 1^{er} juillet 2021 et jusqu'au 31 juillet 2021 pour assurer le fonctionnement du Pôle Vie scolaire, enfance :
 - 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Suite au départ en retraite d'un agent ATSEM au 1^{er} juillet 2021 et afin d'assurer la mission d'ATSEM au sein de la classe concernée, il est proposé de valider le besoin en renfort de personnel suivant :

- A compter du 1^{er} juillet 2021 et jusqu'au 7 juillet 2021, pour assurer des fonctions d'ATSEM au sein du Pôle Vie scolaire, enfance :
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 17,5/35^{ème}

Comme chaque année, dans le cadre de l'organisation scolaire, il convient d'envisager les recrutements de personnels contractuels afin de permettre le fonctionnement des services en charge des missions d'accueil périscolaire, d'accueil de loisirs sans hébergement, d'ATSEM, d'entretien des locaux et de restauration scolaire pour assurer l'année scolaire 2021-2022.

Il est ainsi proposé de recruter les contractuels suivants :

- A compter du 16 août 2021 et jusqu'au 10 juillet 2022 pour assurer la restauration scolaire ainsi que l'entretien des locaux notamment scolaires et périscolaires :
 - 1 poste d'adjoint technique à 28/35^{ème}
 - 1 poste d'adjoint technique à 26/35^{ème}
 - 1 poste d'adjoint technique à 22/35^{ème}
 - 1 poste d'adjoint technique à 19/35^{ème}
 - 1 poste d'adjoint technique à 17,5/35^{ème}
 - 1 poste d'adjoint technique à 16,5/35^{ème}
 - 1 poste d'adjoint technique à 15/35^{ème}
- A compter du 25 août 2021 jusqu'au 10 juillet 2022 au Pôle Vie scolaire, enfance pour assurer des fonctions d'ATSEM :
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 29/35^{ème}
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 17,5/35^{ème}
- A compter du 2 septembre 2021 jusqu'au 10 juillet 2022 pour assurer le fonctionnement du Pôle Vie scolaire, enfance :
 - 2 postes d'adjoint d'animation à 17,5/35^{ème}

Par ailleurs, afin d'assurer le fonctionnement du secrétariat du Pôle Etudes, Projets, urbanisme, sur une période d'un an, du fait de l'accroissement de l'activité liée à la révision du PLU, il est proposé de valider le besoin en renfort de personnel suivant :

- A compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022 au Pôle Etudes, projets, urbanisme :
 - 1 poste d'adjoint administratif à 28/35^{ème}

Afin d'anticiper le départ en retraite d'un agent du Pôle Bâtiments, il est proposé de valider le besoin en renfort du personnel suivant :

- A compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022 au Pôle Bâtiments :
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet

Dans le cadre du projet « Coët Roz », le pôle Animations, vie associative, sports a été désigné coordonnateur et animateur. Afin d'assurer cette mission, il est proposé de valider le besoin en renfort du personnel suivant :

- A compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 au Pôle AVAS :
 - 1 poste d'Educateur des activités physiques et sportives à temps complet.

DELIBÉRÉ

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20210701-2021-079-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De recruter les agents contractuels suivants :
 - Du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 31 juillet 2021 : 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet
 - Du 1^{er} juillet 2021 au 7 juillet 2021 : 1 poste d'adjoint d'animation à 17,5/35^{ème}
 - Du 16 août 2021 au 10 juillet 2022 pour : 1 poste d'adjoint technique à 28/35^{ème}, 1 poste d'adjoint technique à 26/35^{ème}, 1 poste d'adjoint technique à 22/35^{ème}, 1 poste d'adjoint technique à 19/35^{ème}, 1 poste d'adjoint technique à 17,5/35^{ème}, 1 poste d'adjoint technique à 16,5/35^{ème}, 1 poste d'adjoint technique à 15/35^{ème}
 - Du 25 août 2021 au 10 juillet 2022 : 1 poste d'adjoint d'animation à 29/35^{ème}, 1 poste d'adjoint d'animation à 17,5/35^{ème}
 - Du 2 septembre 2021 au 10 juillet 2022 : 2 postes d'adjoint d'animation à 17,5/35^{ème}
 - Du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 : 1 poste d'adjoint administratif à 28/35^{ème}
 - Du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 : 1 poste d'adjoint technique à temps complet
 - Du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021 : 1 poste d'Educateur des activités physiques et sportives à temps complet
- > De fixer la rémunération au 1^{er} échelon de l'échelle C1 des grades d'adjoints territoriaux.
- > De fixer la rémunération au 1^{er} échelon de l'échelle B1 du grade d'ETAPS.
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 02 juillet 2021

Le Maire,
Danielle CORNET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20210701-2021-079-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-080 - VERSEMENT A UN AGENT D'UNE AIDE ACCORDEE PAR LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHPP)

Le 1^{er} juillet, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 25 juin 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	26
Excusés	6
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Héliène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉJIMENEZ
Mme Caroline SOUFFLET - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH
Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAUDEAU André

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)

Absente :

Mme Christel NORMAND

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

La loi du 11 février 2005 a créé le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), établissement public administratif chargé de mettre en œuvre une politique publique destinée à promouvoir l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique.

Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employés publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Afin de favoriser le maintien dans son emploi, un agent de la collectivité a dû être équipé d'un appareil auditif.

Conformément à la procédure, une demande d'aide a été instruite par la collectivité auprès du FIPHFP afin d'obtenir le remboursement de cet équipement auditif, déduction faite des remboursements versés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la mutuelle de l'agent.

Le FIPHFP a versé le 1^{er} juin 2021 à la Commune une aide de 1 600 € correspondant au montant restant à la charge de l'agent.

Il est proposé d'autoriser le versement de cette somme à l'agent qui a procédé à l'avance de frais.

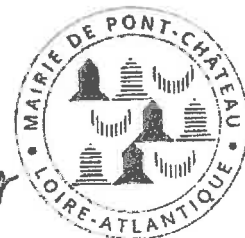
DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser la Commune à procéder au versement de l'aide allouée par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHPP), d'un montant de 1 600€, à l'agent concerné.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 2 juillet 2021

Le Maire,
Danielle CORNET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-081 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LA CHASSELANDIERE

Le 1^{er} juillet, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 25 juin 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	26
Excusés	6
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉJIMENEZ
Mme Caroline SOUFFLET - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH
Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)

Absente :

Mme Christel NORMAND

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

Les travaux d'aménagement du futur lotissement de la Chasselandière débuteront à la rentrée de septembre.

Afin de pouvoir prendre en charge les dépenses liées à ces travaux, il est proposé d'adopter une décision modificative.

Il est précisé qu'une nouvelle décision modificative sera proposée dans le cours du dernier trimestre 2021 afin d'intégrer les écritures liées aux cessions de terrains et les modifications de la commission de l'équipement.

Année de référence : 2021
 044-214401291-20210701-2021-081-DE
 Date de réception préfecture : 06/07/2021

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 21 juin 2021 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la décision modificative n°1 du budget annexe Lotissement communal La Chasselandière, telle que présentée ci-dessous.

Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
Chapitre 011					
6135	Locations mobilières	- 1 000,00 €			
Chapitre 012					
6215	Personnel affecté par la collectivité	1 000,00 €			
TOTAL		- €	TOTAL		- €

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
Chapitre 20					
2051	Concessions et droits similaires	- 3 000,00 €			
Chapitre 21					
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €			
TOTAL		- €	TOTAL		- €

Pour extrait conforme au registre,
 A Pont-Château, le 2 juillet 2021

Le Maire,
 Danielle CORNET

D. Cornet



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-082 - DETERMINATION DES TARIFS POUR LA SAISON CULTURELLE 2021/2022 DU CARRE D'ARGENT

Le 1^{er} juillet, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 25 juin 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	27
Excusés	5
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
Mme Ellane RENAUT - M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ
Mme Caroline SOUFFLET - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH
Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

Excusés :

M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)

Absente :

Mme Christel NORMAND

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

Vu la délibération municipale n°2020-079, en date du 9 juillet 2020, approuvant les tarifs de la saison culturelle 2020 / 2021 du Carré d'argent.

Comme chaque année, il y a lieu de déterminer, la grille des tarifs pour la saison culturelle 2021-2022 de la salle de spectacles du Carré d'argent.

Il est notamment proposé de mettre en place un « pass », en lieu et place de l'abonnement. Ce « pass », facturé 10€ en tarif plein et 5 € en tarif réduit, permet l'achat de billets au tarif réduit sur l'ensemble des spectacles proposés par le Carré d'argent. Il convient de souligner que ce « pass » sera également utilisable au cinéma la Bobine et à la médiathèque de Pont-Château.

Par ailleurs, un tarif découverte à 10€, valable sur certains spectacles, est proposé.

Ces nouveaux tarifs prévoient également l'achat de billets en ligne, via le site internet du Carré d'argent.

Vu l'avis favorable de la Commission conjointe Finances / Culture, animations, en date du 21 juin 2021.

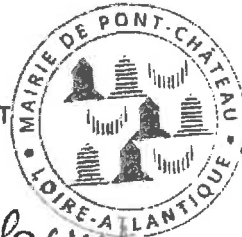
DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver les tarifs de la saison culturelle 2021/2022 du Carré d'argent, annexés à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 2 juillet 2021

Le Maire,
Danielle CORNET



D. Cornet

Pièce annexe : Tarifs du Carré d'argent pour la saison 2021-2022

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-083 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

Le 1^{er} juillet, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 25 juin 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	27
Excusés	5
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉJIMENEZ
Mme Caroline SOUFFLET - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH
Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAUDEAU André

Excusés :

M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)

Absente :

Mme Christel NORMAND

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

Consciente que les associations contribuent au dynamisme local, la Commune souhaite leur apporter son soutien.

Les associations sollicitant une subvention pour l'année 2022 ont été invitées à formaliser leur demande.

Il convient de souligner que la « Maison des lycéens du lycée professionnel des trois rivières » et le « Groupe artistique de Pont-Château et la Région » n'ont sollicité aucune subvention cette année.

Par ailleurs, dans une logique d'harmonisation, les associations « Nageurs du Brivet », « Roller club Pont-Château » et « Pont-Château club MÖlkky 44 » ont été intégrées au tableau des subventions attribuées aux associations sportives.

Les associations Pont-Châtelines ont été impactées par la crise sanitaire et ses conséquences. Ainsi, un certain nombre d'entre elles n'ont pas pu poursuivre leurs activités habituelles. Ainsi, « l'AVF Pont-Château » n'a pu organiser la journée d'accueil des nouveaux arrivants en 2020, ce qui explique que le montant d'aide proposé est inférieur à celui de l'année précédente. De même, les associations d'animation locale (« Comité de jumelage », « Comité des fêtes ») n'ont réalisé aucune manifestation liée au jumelage, ou de festivités pour les fêtes du 14 juillet.

Enfin, concernant l'activité des associations de la Commune, on note la dissolution de « l'USEPPOB » (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Secteur Pont-Château-Brière) et la deuxième année d'existence de l'association « BISE »

Vu l'avis favorable de la Commission conjointe Finances / Culture, animations, en date du 21 juin 2021.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

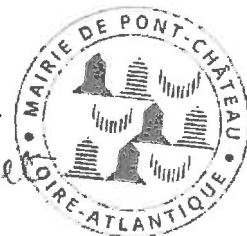
> D'attribuer les subventions 2021 aux associations selon la répartition suivante :

Catégorie	Association	Montant 2020	Montant 2021	Ecart 2020- 2021
Expression	Cercle celtique AVEL Coët-Roz	257 €	250 €	- 7€
	Comédie pont-châtelaine	385 €	376 €	- 9€
	Groupe Artistique Pont-Château et la Région	- €	- €	- €
	Débrouill'Art	128 €	142 €	14€
	Les amis de l'Irlande	224 €	227 €	3€
	Choeurs de Lesqueren	256 €	256 €	- €
Loisirs	L'outil en main	442 €	352 €	- 90€
	AVF Pont-Château	1 242 €	430 €	- 812€
	PIAF	402 €	430 €	28€
	Cinéma Manivel (Op.cinéma jeune public)	1 096,70 €	1 102,90 €	6€
	West Castle	121 €	195 €	74€
	Nageurs du Brivet	241 €	- €	- 241€
	Les randonneurs du Brivet	201 €	- €	- 201€
	Roller club Pont-Château	241 €	- €	- 241€
	Pont-Château club Mõlkky 44	161 €	- €	- 161€
Animation commerciale	ACAP	- €	- €	- €
	GECALA	1 406 €	1 406 €	0€
Environnement	ACCA	788 €	788 €	- €
	B.I.S.E	250 €	788 €	538€
Histoire	Association Pontchâtelaine d'histoire locale	747 €	747 €	- €
Patriotique	Le Souvenir français	210 €	189 €	- 21€
	Union Nationale des Combattants de Pont-Château	263 €	284 €	21€
collectivité	Association Prévention routière	200 €	200 €	- €
	Amicale du Personnel de la commune de pont-Château	500 €	500 €	- €
Scolaire	Amicale Laïque Pont-Château	624 €	624 €	- €
	Amicale du Chat Perché	288 €	288 €	- €
	Maison des lycéens du lycée des 3 rivières	288 €	- €	- 288€
	USEPPOB	400 €	- €	- 400€
Animation Locale	Comité de Jumelage			- €
	Comité des fêtes			- €
		11 361 €	9 575 €	

Pour extrait conforme au registre,
 A Pont-Château, le 2 juillet 2021

Le Maire,
 Danielle CORNET

D. Cornet



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20210701-2021-083-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-084 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Le 1^{er} juillet, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 25 juin 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	27
Excusés	5
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ
Mme Caroline SOUFFLET - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH
Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

Excusés :

M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)

Absente :

Mme Christel NORMAND

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Philippe ROUAUD, 4^{ème} Adjoint délégué à la Vie scolaire et à l'enfance

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant l'investissement de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3), qu'elles soient publiques ou privées, qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.

L'aide de l'État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

La candidature de la Commune a été retenue dès la première vague de sélection publiée le 28 mai 2021. Sur un investissement total de 42 589.03 € TTC, le montant prévisionnel de subvention s'élève à 30 775.32€, ainsi répartis :

- volet équipements : 29 812.32€
- volet services et ressources numériques : 963€

Le plan de financement se décompose ainsi :

	Participation de l'Etat	Autofinancement	TOTAL
Volet équipement	29 812.32 €	12 776.71	42 589.03 € TTC
Volet Services et ressources numériques	963 €	963 €	1 926 € (pour 2 ans)

La répartition prévisionnelle de cette enveloppe est la suivante :

Ecole Charlie Chaplin	Volet Equipements	3 classes mobiles 3 PC portables prestations d'installation et contrat de maintenance)	27 132 €
	Volet Ressources numériques	E-primos	1.80 € TTC / élèves / an x 375 élèves déclarés au moment du dépôt du dossier (14 classes) pour 2ans
Ecole Saint-Joseph	Volet Equipements	3 PC 3 vidéoprojecteurs 1 classe mobile et prestations d'installation	11 922.43 € TTC
	Volet Ressources numériques	Éducartable :	forfait de 372 € pour 2 ans
Ecole Notre Dame de Lourdes	Volet Equipements	5 PC portables 1 vidéoprojecteur 3 relais ou émetteurs Wi-Fi	3 534.60 € TTC
	Volet Ressources numériques	Educartable :	forfait de 204 € pour 2 ans

Pour bénéficier de cette subvention, il est nécessaire de conclure une convention avec l'Etat.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir conclue avec l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
A Pont-Château, le 2 juillet 2021

Le Maire,
Danielle CORNET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20210625-2021-084-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-085 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le 1^{er} juillet, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 25 juin 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	27
Excusés	5
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Héliène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Arnel MOYON - M. Paul LONGATTE
Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ
Mme Caroline SOUFFLET - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH
Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

Excusés :

M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Arnel MOYON)

Absente :

Mme Christel NORMAND

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Muriel MAHÉ, 7^{ème} Adjointe déléguée au Sport

Les associations sportives sollicitant une subvention pour l'année 2021 ont été invitées à formaliser leur demande. Ainsi, 23 associations sportives ont sollicité le soutien financier de la Commune.

Réunis le 14 juin 2021, les membres de la Commission Sport et les représentants de l'Office municipal des Sports, ont étudié la répartition de l'enveloppe de subvention de fonctionnement 2021 allouée aux associations sportives, qui s'élève à 36 136,51 €.

Les critères de répartition suivants sont proposés :

- Distinguer les associations fédérées des associations de loisirs. Des associations appartenant à une fédération doivent lui reverser une partie de chaque licence, à la différence des autres clubs qui conservent l'ensemble des cotisations versées par leurs adhérents.
- Tenir compte de l'âge des licenciés de l'association et valoriser ainsi l'accompagnement des plus jeunes à la pratique sportive.
- Fixer une partie fixe représentant 90% de l'enveloppe et une partie variable représentant 10% (ne tenant pas compte des frais annexes : transport, arbitrage, immobilier et fluide).

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20210701-2021-085-DE
Date de transmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Les montants de subvention alloués aux associations sportives proposés s'appuient donc sur les barèmes suivants :

Age des licenciés	Association fédérée	Association de loisirs
0 - 18 ans	28,8 €	20 €
19 - 35 ans	8 €	6 €
36 - 59 ans	3 €	3 €
60 ans et +	3 €	3 €

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 30 voix pour et 2 abstentions (Mme Nadège Blanchard, M. Erwan TANNEAU) :

> D'attribuer les subventions 2021 aux associations sportives selon la répartition suivante :

Nom de l'association	TOTAL Subventions 2021
AOSP FOOTBALL	5 772,99 €
ASG FOOTBALL	4 065,55 €
BUDO RYU KARATE	877,87 €
DANSE ATTITUDE (9)	1 615,38 €
ESCO PONTCHATEAU	1 239,14 €
ETOILE DE ST ROCH	1 254,91 €
LES BLES D'OR	1 705,83 €
LES CAVALIERS DE COET ROZ	1 384,10 €
PETANQUE PCP	477,73 €
PONTCHATEAU BASKET CLUB	2 933,22 €
PONTCHATEAU HANDBALL	3 110,42 €
PTCHATEAU NATATION	1 671,17 €
SOCIETE DE TIR	461,11 €
DOJO PONTCHATEAU	1 862,07 €
TENNIS CLUB	1 171,62 €
TENNIS TABLE DU BRIVET	550,27 €
U.S.P CYCLISME	2 848,63 €
ROLLER CLUB	976,82 €
NAGEURS DU BRIVET	118,00 €
PONTCHATEAU CLUB MOLKY 44	185,53 €
YOGA DETENTE	266,56 €
GYM ENTRETIEN	817,62 €
OMS - (frais de fonctionnement)	769,96 €
TOTAL	36 136,51 €

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 2 juillet 2021

Le Maire,
Danielle CORNET

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-086 - DETERMINATION D'UNE ENVELOPPE FINANCIERE DESTINEE A LA PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS DES MEMBRES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le 1^{er} juillet, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 25 juin 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	27
Excusés	5
Absente	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ
Mme Caroline SOUFFLET - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH
Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

Excusés :

M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Margareth SAMSON (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)

Absente :

Mme Christel NORMAND

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Muriel MAHÉ, 7^{ème} Adjointe déléguée au Sport

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Commune souhaite attribuer une aide financière aux associations sportives dont les membres, bénévoles ou salariés, ont suivi une formation.

L'enveloppe financière prévisionnelle destinée à la prise en charge des formations des membres des associations sportives est de 5 000 €.

Après étude des dossiers adressés à la Commune, la proposition d'accompagnement des demandes émise en 2021, à 2 768,41 €. Il est précisé que cette somme couvre l'ensemble des demandes émise.

Vu l'avis favorable de la Commission Sport, en date du 14 juin 2021.

DELIBÉRÉ

- > De fixer à 2 768,41 € le montant de l'enveloppe destinée à la prise en charge des formations des membres des associations sportives ayant suivi une formation en 2020.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 02 juillet 2021

Le Maire,
Danielle CORNET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-087 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le seize septembre deux-mille-vingt-et-un, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 10 septembre 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	8
Absents	2

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLLOT - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - Mme Christelle JACQUEMOUD
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND
M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

Excusés :

Mme Sylvie FUSELLIER (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Héliène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jean-François GAUTIER (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Christel NORMAND)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Régis GANDON)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)

Absents :

M. Gabriel DUVAL
M. Erwan TANNEAU

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte les promotions internes, il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet (service Exploitation technique) à compter du 1^{er} octobre 2021.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer au tableau des effectifs un poste d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2021.
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20/09/21.

Le Maire,
Danielle CORNET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-088 - CREATION DE POSTE D'AGENTS CONTRACTUELS

Le seize septembre deux-mille-vingt-et-un, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 10 septembre 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	8
Absents	2

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLLOT - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise GRAND - Mme Christelle JACQUEMOUD
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND
M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

Excusés :

Mme Sylvie FUSELLIER (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Héliène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jean-François GAUTIER (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Christel NORMAND)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Régis GANDON)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)

Absents :

M. Gabriel DUVAL
M. Erwan TANNEAU

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la prolongation de l'ouverture du centre de vaccination de Pont-Château, sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et en partenariat avec les professionnels de santé du territoire, il est proposé de poursuivre les contrats des trois secrétaires et de créer un poste de coordonnateur administratif, du 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, pour permettre l'alimentation des supports de communication Print et numériques créés ces dernières années (panneaux d'information numériques, site internet et réseaux sociaux) et accompagner la promotion des événements Pont-Châtélains organisés par la Ville et les associations, il est nécessaire de créer un poste en renfort auprès du service Communication. Cet agent sera notamment chargé de la prise en charge graphique des projets. Il est donc proposé de recruter un poste d'adjoint administratif, à temps complet, du 19 octobre 2021 au 18 octobre 2022.

Enfin, sous réserve de l'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement dans les conditions habituelles durant la période des vacances de la Toussaint et afin d'assurer le fonctionnement de ce service, il est proposé de recruter, à compter du 25 octobre 2021 jusqu'au 7 novembre 2021, deux postes d'adjoint d'animation à temps complet.

Il est précisé que la rémunération de l'ensemble de ces agents contractuels est fixée au 1^{er} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint territorial.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> De créer les postes contractuels suivants :

- Du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 : quatre postes d'adjoint administratif à temps complet.
- Du 19 octobre 2021 au 18 octobre 2022 : un poste d'adjoint administratif à temps complet.
- Du 25 octobre au 7 novembre 2021 : deux postes d'adjoint d'animation à temps complet.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20/09/21.

Le Maire,
Danielle CORNET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-089 - LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Le seize septembre deux-mille-vingt-et-un, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 10 septembre 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	8
Absents	2

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLOT - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - Mme Christelle JACQUEMOUD
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND
M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

Excusés :

Mme Sylvie FUSELLIER (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jean-François GAUTIER (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Christel NORMAND)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Régis GANDON)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)

Absents :

M. Gabriel DUVAL
M. Erwan TANNEAU

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

Vu les dispositions de l'article 1383 du Code général des impôts, permettant au Conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Cet article précise que la Commune peut toutefois, par délibération, réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat, prévus aux articles L. 301-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du Code général des impôts.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 7 septembre 2021.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40% de la base imposable.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20/09/21.

Le Maire,
Danielle CORNET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-090 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CHASSELLANDIERE : RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N°2021-081, EN DATE DU 1^{ER} JUILLET 2021

Le seize septembre deux-mille-vingt-et-un, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 10 septembre 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	8
Absents	2

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLOT - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - Mme Christelle JACQUEMOUD
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND
M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

Excusés :

Mme Sylvie FUSELLIER (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jean-François GAUTIER (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Christel NORMAND)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Régis GANDON)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)

Absents :

M. Gabriel DUVAL
M. Erwan TANNEAU

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

Vu la délibération municipale en date du 11 juillet 2005, approuvant la création du budget annexe « lotissement la Chasselandière ».

Vu la délibération municipale n°2021-081, en date du 1^{er} juillet 2021, acceptant la décision modificative n°1 du budget annexe Lotissement la Chasselandière.

Considérant que les écritures présentées dans ladite délibération sont erronées et que la Commune dispose désormais des informations nécessaires à la prévision complète du budget.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 7 septembre 2021.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'annuler la délibération n°2021-081, en date du 1^{er} juillet 2021.
- > D'accepter la décision modificative n°1 du budget annexe Lotissement la Chasselandière, telle que présentée ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	DM		DM
023 - Virement section d'investissement	-13 484,04	7015 - Cessions terrains	552 091,00
605 - Travaux	385 000,00		
60315 - Variation stock de terrains à aménager	27 240,04		
7133 - Variation des en-cours de production de biens	538 335,00	7133 - Variation des en-cours de production de biens	385 000,00
TOTAL	937 091,00	TOTAL	937 091,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	DM		DM
		021 - Virement section de fonctionnement	-13 484,04
168741 - Remboursement avance	157 405,22	168741 - Avance budget principal	-9 685,78
		315 - Terrains à aménager	27 240,04
		3354 - Etudes et prestations de service	16 195,00
3355 - Travaux	385 000,00	3355 - Travaux	398 236,00
		33586 - En-cours production de biens - Frais financ.	123 904,00
TOTAL	542 405,22	TOTAL	542 405,22

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20/09/21.

Le Maire,
Danielle CORNET

D. Cornet



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-091 - SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES POLICES MUNICIPALES

Le seize septembre deux-mille-vingt-et-un, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 10 septembre 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	8
Absents	2

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLLOT - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - Mme Christelle JACQUEMOUD
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND
M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

Excusés :

Mme Sylvie FUSELLIER (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jean-François GAUTIER (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Christel NORMAND)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Régis GANDON)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)

Absents :

M. Gabriel DUVAL
M. Erwan TANNEAU

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Raphaël CONDÉ-JIMENEZ, conseiller municipal délégué à la citoyenneté et à la sécurité

La Commune souhaite doter sa police municipale d'équipements lui permettant de renforcer son action de terrain, auprès des habitants.

Ainsi, l'acquisition de deux terminaux de verbalisation électronique, d'un cinémomètre laser, d'un sonomètre, de deux caméras piétons et d'un véhicule adapté à la prise en charge d'animaux en divagation, est prévue.

Dans le cadre du fonds régional de soutien à l'équipement des polices municipales, la Région des Pays de la Loire apporte un soutien financier aux collectivités qui souhaitent équiper leur police municipale. La Région des Pays de Loire entend ainsi contribuer à la sécurité des personnes dans l'espace public considérant qu'il s'agit d'une liberté essentielle qu'il convient de protéger.

Sont notamment éligibles à ce fonds de soutien régional l'achat de véhicules et d'équipements (gilets pare-balle, caméras piétons, armes...).

Le montant prévisionnel des besoins de la Commune est de 48 234.39 € TTC, ainsi répartis :

Dépenses TTC	
2 terminaux de verbalisation électronique	2 395.20 €
Cinémomètre laser	4 680.00 €
Forfait étalonnage cinémomètre annuel	1 759.20 €
Sonomètre	200.00 €
2 caméras piétons	1 699.99 €
Véhicule	37 500.00 €
TOTAL	48 234.39 €

Le taux d'intervention de la Région des Pays de la Loire s'élève à 50% du montant total des dépenses dans la limite de 30 000€.

Considérant que les dépenses d'équipement présentées ci-dessus répondent aux critères d'éligibilité du fonds de soutien régional à l'équipement des polices municipales, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire à hauteur de 24 117.20 € (soit 50% du montant total).

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 7 septembre 2021.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du fonds de soutien à l'équipement des polices municipales, à hauteur de 24 117.20 € (soit 50% du montant total).
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20/09/21.

Le Maire,
Danielle CORNET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-092 - CONCLUSION DE CONVENTIONS AVEC ATLANTIC'EAU ET LE SYDELA PORTANT SUR LA PARCELLE CADASTREE ZX N°52, SITUEE RUE DU MOULIN

Le seize septembre deux-mille-vingt-et-un, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 10 septembre 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	8
Absents	2

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLOT - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - Mme Christelle JACQUEMOUD
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND
M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

Excusés :

Mme Sylvie FUSELLIER (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Héliène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jean-François GAUTIER (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Christel NORMAND)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Régis GANDON)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)

Absents :

M. Gabriel DUVAL
M. Erwan TANNEAU

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

Considérant la mise à disposition de la parcelle cadastrée ZX n°52, d'une superficie de 2 650 m², propriété de la Commune, à ATLANTIC'EAU, syndicat responsable du service public de transport et de distribution d'eau potable en Loire-Atlantique.

Il est donc proposé de conclure une convention de servitude avec le SYDELA et ATLANTIC'EAU, pour le passage de réseaux sur cette parcelle, ainsi qu'une convention pour sa mise à disposition. Ces conventions ont pour objet de définir les engagements respectifs de chaque partie.

Il est précisé que toutes les installations réalisées par le SYDELA sur l'emprise du terrain mis à disposition feront partie intégrante de la concession accordée par le SYDELA à ENEDIS.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention de mise à disposition, le SYDELA versera une indemnité forfaitaire et unique, d'un montant de 300€, à ATLANTIC'EAU, après la pose de l'ouvrage.

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie, bâtiments, en date du 31 août 2021.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude avec le SYDELA et ATLANTIC'EAU annexée à la présente délibération et portant sur le passage de réseaux sur la parcelle cadastrée ZX n°52, située rue du Moulin ; ainsi que toute évolution de ladite convention sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le SYDELA et ATLANTIC'EAU annexée à la présente délibération et portant sur la mise à disposition de la parcelle cadastrée ZX n°52, située rue du Moulin ; ainsi que toute évolution de ladite convention sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20/09/21.

Le Maire,
Danielle CORNET



Pièces annexes : Projet de convention de servitude pour le passage de réseaux sur la parcelle cadastrée ZX n°52, située rue du Moulin
Projet de convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée ZX n°52, située rue du Moulin
Plan de situation

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-093 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ATLANTIC'EAU POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE SUR LA PARCELLE YR 118, SITUÉE AU LIEU-DIT LA LANDE

Le seize septembre deux-mille-vingt-et-un, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 10 septembre 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	24
Excusés	7
Absents	2

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. Mme Sylvie FUSELLIER - Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLOT - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - Mme Christelle JACQUEMOUD
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND
M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAUDEAU André

Excusés :

Mme Héliène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jean-François GAUTIER (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Christel NORMAND)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Régis GANDON)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)

Absents :

M. Gabriel DUVAL
M. Erwan TANNEAU

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

Dans le cadre du programme 2021 de travaux d'eau potable sur le territoire de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois et Guémené, le renouvellement d'une canalisation est prévu sur la parcelle YR 118, située au lieu-dit La Lande et appartenant au domaine privé de la Commune.

Il est donc proposé de conclure une convention de servitude avec ATLANTIC'EAU, afin de permettre le passage de cette canalisation sur ladite parcelle. Il est précisé que cette bande de servitude mesure trois mètres.

Accusé de réception en préfecture
N° 2021-26219-16
Date de télétransmission : 20/09/2021
Date de réception en préfecture : 20/09/2021

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie, bâtiments en date du 31 août 2021.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude sur la parcelle YR 118, située au lieu-dit La Lande, conclue avec ATLANTIC'EAU et annexée au projet de délibération; ainsi que toute évolution de ladite convention sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20/09/21

Le Maire,
Danielle CORNET



Annexes : Projet de convention de servitude pour le passage de canalisations d'eau potable sur des terrains privés
Plan de situation

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-094 - ADOPTION DU REGLEMENT DE COMMERCIALISATION DU LOTISSEMENT LA CHASSELANDIERE

Le seize septembre deux-mille-vingt-et-un, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 10 septembre 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	24
Excusés	7
Absents	2

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. Mme Sylvie FUSELLIER - Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉRÉL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLLOT - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - Mme Christelle JACQUEMOUD
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND
M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

Excusés :

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jean-François GAUTIER (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Christel NORMAND)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Régis GANDON)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)

Absents :

M. Gabriel DUVAL
M. Erwan TANNEAU

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Armel MOYON, 8^{ème} Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'espace rural

La Commune va procéder à la commercialisation du lotissement communal « la Chasselanière », situé en périphérie nord-ouest du bourg et comprenant 15 lots de terrains à bâtir viabilisés, pour une surface cessible de 7 408 m².

Cette opération est destinée prioritairement aux primo-accédants et La
Commune souhaite favoriser l'accès à la propriété et écarter toute vente
lotissement. Afin d'atteindre cet objectif, il est proposé d'adopter un règlement de commercialisation,
fixant les règles et les clauses de vente.

Accusé de réception en préfecture
012100219 2020-08-26 15:54:52
Date de télétransmission : 20/09/2021
Date de mise à disposition : 08/09/2021

Il est notamment proposé d'interdire l'aliénation du bien pendant 10 ans, sauf motifs impérieux. En cas de non-respect de cette condition, une indemnité d'un montant de 50 000€ sera demandée. Cette pénalité sera réduite de 10% par année de détention.

Par ailleurs, l'adoption d'un règlement permet d'allouer des points aux différents critères :

- Candidat(s) remplissant les critères du prêt à taux zéro (zone b2) **70**
- Candidat(s) primo accédant(s) **50**
- Candidature d'une personne seule ou d'un couple avec au moins un enfant mineur ou à naître **40**
- Candidature d'une personne seule ou d'un couple résidant sur la Commune de Pont-Château **30**
- Candidature d'une personne seule ou d'un couple dont l'un des deux est pompier volontaire à la caserne de Pont-Château **25**
- Candidat(s) ayant un lien intergénérationnel avec un habitant de la Commune **20**

Les lots seront attribués aux candidats ayant obtenu le plus de points.

Il est précisé que les candidats pourront retirer un dossier de candidature uniquement en Mairie. L'ordre de dépôt des dossiers complets sera pris en compte en cas d'égalité de points. L'attribution des lots sera effectuée sous contrôle d'un huissier lors d'un tirage au sort.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, espace rural, en date du 26 août 2021.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter le règlement intérieur du lotissement la Chasselandière, annexé à la présente délibération, ainsi que toutes évolutions dudit règlement ne remettant pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les promesses de vente des lots du lotissement la Chasselandière.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20/09/21.

Le Maire,
Danielle CORNET



Annexes : Projet de règlement de commercialisation du lotissement la Chasselandière

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2021-095 - APPROBATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT LA CHASSELANDIERE

Le seize septembre deux-mille-vingt-et-un, à dix-huit heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 10 septembre 2021

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	24
Excusés	7
Absents	2

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. M. Sylvie FUSELLIER - Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÈREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLLOT - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - Mme Christelle JACQUEMOUD
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND
M. Jonathan HERVÉ - M. THIBAudeau André

Excusés :

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jean-François GAUTIER (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Christel NORMAND)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Régis GANDON)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)

Absents :

M. Gabriel DUVAL
M. Erwan TANNEAU

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Armel MOYON, 8^{ème} Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'espace rural

Vu la délibération municipale en date du 11 juillet 2005, approuvant la création du budget annexe « lotissement la Chasselandière ».

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale fixant à 506 000€ H.T la valeur vénale des lots de terrains à bâtir du lotissement communal la Chasselandière.

Accusé de réception en préfecture
04-214401291-20210916-2021-095-DE
Date de réception préfecture : 20/09/2021

Vu la délibération municipale en date du 16 septembre 2021, adoptant le règlement de commercialisation du lotissement la Chasselandière.

Il convient de déterminer le prix de vente des lots du lotissement de la Chasselandière en vue de leur commercialisation. Afin de tenir compte de la forme et de l'orientation des différentes parcelles, il est proposé de fixer un prix de vente par lot.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, espace rural, en date du 26 août 2021.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

> D'approuver le prix de vente des lots du lotissement la Chasselandière suivants :

	m ²	€ TTC	€ TTC
lot	surface du lot	prix au lot	prix rapporté au m ²
1	560	50 000	89,29
2	529	42 500	80,34
3	500	40 000	80,00
4	506	36 500	72,13
5	496	36 000	72,58
6	531	46 000	86,63
7	512	45 000	87,89
8	516	45 000	87,21
9	515	41 200	80,00
10	436	35 000	80,28
11	436	35 000	80,28
12	464	37 000	79,74
13	436	35 000	80,28
14	411	33 000	80,29
15	560	50 000	89,29

- > De conditionner la vente des lots du lotissement la Chasselandière à la prise en charge des frais d'acte par les acquéreurs.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20/09/21

Le Maire,
Danielle CORNET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

, et affichage le :

DÉCISIONS





Extrait du registre des décisions du Maire

DÉCISION N° 2021-040

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Vu** la décision municipale n°200-009, en date du 30 juin 2020, autorisant la signature d'un bail professionnel avec la SCI du Chalet pour un ensemble immobilier situé à Pont-Château (44160), rue Archimède, ZAC de l'Abbaye II.

DECIDE :

La conclusion d'un bail commercial - contrat de sous-location, annexé à la présente décision, au profit de la SARL EUROPE EVENEMENTS - pour l'occupation d'une partie de l'ensemble immobilier situé rue Archimède, ZAC de l'Abbaye II, Pont-Château (44160) et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

ARTICLE 1^{er} Objet du bail commercial - contrat de sous-location

Localisation:

Ensemble immobilier situé rue Archimède, ZAC de l'Abbaye II -Pont-Château (44160)

Descriptif des lieux loués :

- Cellule de 49.80 m².

ARTICLE 2 Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de trois mois et prendra fin le 30 septembre 2021.

ARTICLE 3 Loyer

La location est conclue moyennant un loyer mensuel de **350€ TTC**.
Le montant des charges locatives est fixé à 50€ TTC par mois.

ARTICLE 4 Madame le Maire, Monsieur le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 9/07/2021.

le Maire,
Danielle CORNET.



Pièce annexe : Bail commercial – contrat de sous-location conclu avec la SARL Europe Evènements.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Extrait du registre des décisions du Maire

DÉCISION N° 2021-041

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant à :
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, inférieurs à 40 000€ H.T pour les marchés de fournitures et de services et à 500 000€ H.T pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Considérant** la nécessité d'améliorer une liaison radio et de modifier le réseau de communication téléphonique utilisé par les services de la Commune, notamment pour absorber l'augmentation du trafic.

DECIDE :

- ARTICLE 1^{er}** De confier à l'entreprise CTV (sise Parc d'activités de Beaupuy 3 - BP 60107 - 85003 La Roche sur Yon Cedex) les travaux de mise à niveau du réseau radio.
- ARTICLE 2** Le coût des travaux confiés à l'entreprise CTV s'élève à 7 674,80 € HT, soit 9 209.76 € TTC.
- ARTICLE 3** D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Madame le Maire, Monsieur le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- Monsieur la Trésorier municipal de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,

fait à Pont-Château, le 13/07/21.

le Maire,

Danielle CORNET.

D. Cornet



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Extrait du registre des décisions du Maire

DÉCISION N° 2021-042

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant à :
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, inférieurs à 40 000€ H.T pour les marchés de fournitures et de services et à 500 000€ H.T pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la volonté de profiter des travaux d'aménagement extérieur de la salle de loisirs de St-Roch, pour y inclure un aménagement destiné aux personnes à mobilité réduite.

DECIDE :

- ARTICLE 1^{er}** De confier à l'entreprise LANDAIS (Barel - 44130 ST OMER DE BLAIN) les travaux d'aménagement extérieur de la salle de loisirs de St-Roch.
- ARTICLE 2** Le coût des travaux confiés à l'entreprise LANDAIS s'élève à 6 610 € HT, soit 7 932 € TTC.
- ARTICLE 3** D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Madame le Maire, Monsieur le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- Monsieur la Trésorier municipal de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 13/07/21.
le Maire,
Danielle CORNET.



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Extrait du registre des décisions du Maire

DÉCISION N° 2021-043

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant à :
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, inférieurs à 40 000€ H.T pour les marchés de fournitures et de services et à 500 000€ H.T pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Considérant** que la location d'illuminations de Noël permet de proposer chaque année de nouvelles décorations de la Ville.

DECIDE :

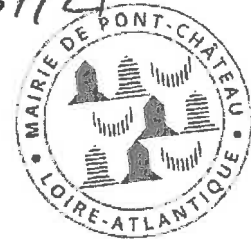
- ARTICLE 1^{er}** De confier à l'entreprise ADICO ILLUMINATION (sise 1 rue Solférino, 44130 FAY DE BRETAGNE) le marché de location des illuminations de Noël.
- ARTICLE 2** Le coût de la prestation confiée à ADICO ILLUMINATION s'élève à 5 973.60 € H.T, soit 7 168.32 € TTC.
- ARTICLE 3** D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont
ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 26/07/21
le Maire,
Danielle CORNET.

Danielle Cornet



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Extrait du registre des décisions du Maire

DÉCISION N° 2021-044

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu** la délibération du Conseil municipal n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et autorisant au nom de la Commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Vu** la délibération municipale n°2020-091, en date du 9 juillet 2020, autorisant l'adhésion de la Commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Loire-Atlantique, au titre de l'année 2020.

Considérant que l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Loire-Atlantique permet à la Commune de bénéficier de conseils personnalisés.

DECIDE :

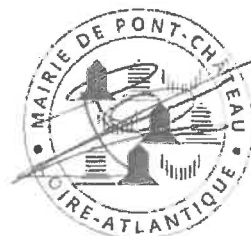
ARTICLE 1^{er} De renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Loire-Atlantique, au titre de l'année 2021.

ARTICLE 2 : D'approuver le montant annuel d'adhésion, s'élevant à 480€.

ARTICLE 3 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château,
Pour le Maire empêché, le 2 août 2021
Le 1^{er} Adjoint
Stéphane POILVÉ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Extrait du registre des décisions du Maire

DÉCISION N° 2021-045

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;
- Vu** l'article L2223-15 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la délivrance des concessions.
- Vu** les délibérations municipales n°2016-112, en date du 8 novembre 2016 ; n°2019-048, en date du 2 avril 2019 ; n°2020-123, en date du 12 novembre 2019, relatifs aux tarifs des cimetières municipaux.
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant à :
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Vu** l'arrêté municipal n° 2021-032, en date du 11 juin 2021, portant règlement des cimetières de la Commune de Pont-Château
- Considérant** la demande de Mme Marie-Thérèse LUCAS, relative à l'obtention d'une concession au sein d'un des cimetières communaux de Pont-Château.

DECIDE :

- ARTICLE 1^{er}** D'accorder à Mme Marie-Thérèse LUCAS la concession n°1940, pour l'emplacement n°VL 1-9, situé au cimetière de Versailles, pour une durée de 30 ans à compter du 30 juin 2021.
- ARTICLE 2** De conditionner la délivrance de ladite concession au versement de la somme de 337€.
- ARTICLE 3** D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont
ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

fait à Pont-Château, le 2/09/21
le Maire,
Danielle CORNET.

D. Cornet



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Extrait du registre des décisions du Maire

DÉCISION N° 2021-046

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;
- Vu** l'article L2223-15 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la délivrance des concessions.
- Vu** les délibérations municipales n°2016-112, en date du 8 novembre 2016 ; n°2019-048, en date du 2 avril 2019 ; n°2020-123, en date du 12 novembre 2019, relatifs aux tarifs des cimetières municipaux.
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant à :
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Vu** l'arrêté municipal n° 2021-032, en date du 11 juin 2021, portant règlement des cimetières de la Commune de Pont-Château
- Considérant** la demande de M. Daniel PLAGUÉ, relative à l'obtention d'une concession au sein d'un des cimetières communaux de Pont-Château.

DECIDE :

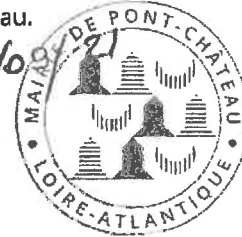
- ARTICLE 1^{er}** D'accorder à M. Daniel PLAGUÉ la concession n°1941, pour l'emplacement n° 17-709, situé au cimetière du Prieuré, pour une durée de 30 ans à compter du 23 juillet 2021.
- ARTICLE 2** De conditionner la délivrance de ladite concession au versement de la somme de 337€.
- ARTICLE 3** D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont
ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

fait à Pont-Château, le
le Maire,
Danielle CORNET.

D. Cornet



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Extrait du registre des décisions du Maire

DÉCISION N° 2021-047

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;
- Vu** l'article L2223-15 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la délivrance des concessions.
- Vu** les délibérations municipales n°2016-112, en date du 8 novembre 2016 ; n°2019-048, en date du 2 avril 2019 ; n°2020-123, en date du 12 novembre 2019, relatifs aux tarifs des cimetières municipaux.
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant à :
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Vu** l'arrêté municipal n° 2021-032, en date du 11 juin 2021, portant règlement des cimetières de la Commune de Pont-Château
- Considérant** la demande de Mme Yvonne TILLARD, relative à l'obtention d'une concession au sein d'un des cimetières communaux de Pont-Château.

DECIDE :

- ARTICLE 1^{er}** D'accorder à Mme Yvonne TILLARD la concession n°1942, pour l'emplacement du columbarium n° 2-20, situé au cimetière de Versailles, pour une durée de 30 ans à compter du 22 juillet 2021.
- ARTICLE 2** De conditionner la délivrance de ladite concession au versement de la somme de 337€.
- ARTICLE 3** D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

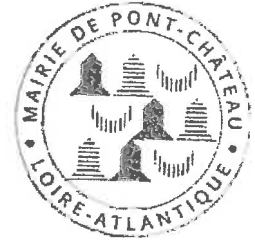
Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont
ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

fait à Pont-Château, le
le Maire,
Danielle CORNET.

02/09/21

D. Cornet



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Extrait du registre des décisions du Maire

DÉCISION N° 2021-048

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;
- Vu** l'article L2223-15 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la délivrance des concessions.
- Vu** les délibérations municipales n°2016-112, en date du 8 novembre 2016 ; n°2019-048, en date du 2 avril 2019 ; n°2020-123, en date du 12 novembre 2019, relatifs aux tarifs des cimetières municipaux.
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant à :
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Vu** l'arrêté municipal n° 2021-032, en date du 11 juin 2021, portant règlement des cimetières de la Commune de Pont-Château
- Considérant** la demande de Mme Jacqueline GUIHARD, relative à l'obtention d'une concession au sein d'un des cimetières communaux de Pont-Château.

DECIDE :

- ARTICLE 1^{er}** D'accorder à Mme Jacqueline GUIHARD la concession n°1943, pour l'emplacement n° VL 1-10, situé au cimetière de Versailles, pour une durée de 15 ans à compter du 28 juillet 2021.
- ARTICLE 2** De conditionner la délivrance de ladite concession au versement de la somme de 192€.
- ARTICLE 3** D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont
ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

fait à Pont-Château, le
le Maire,
Danielle CORNET.

02/09/21





Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Extrait du registre des décisions du Maire

DÉCISION N° 2021-049

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;
- Vu** l'article L2223-15 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la délivrance des concessions.
- Vu** les délibérations municipales n°2016-112, en date du 8 novembre 2016 ; n°2019-048, en date du 2 avril 2019 ; n°2020-123, en date du 12 novembre 2019, relatifs aux tarifs des cimetières municipaux.
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant à :
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Vu** l'arrêté municipal n° 2021-032, en date du 11 juin 2021, portant règlement des cimetières de la Commune de Pont-Château
- Considérant** la demande des ayants droits de Mme Thérèse GUIHARD, relative à l'obtention d'une concession au sein d'un des cimetières communaux de Pont-Château.

DECIDE :

- ARTICLE 1^{er}** D'accorder aux ayants droits de Mme Thérèse GUIHARD la concession n°1944, pour l'emplacement du columbarium n° 2-21, situé au cimetière de Versailles, pour une durée de 15 ans à compter du 30 juillet 2021.
- ARTICLE 2** De conditionner la délivrance de ladite concession au versement de la somme de 192€.
- ARTICLE 3** D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

fait à Pont-Château, le
le Maire,
Danielle CORNET.

02/08/21
D. Cornet



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Extrait du registre des décisions du Maire

DÉCISION N° 2021-050

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;
- Vu** l'article L2223-15 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la délivrance des concessions.
- Vu** les délibérations municipales n°2016-112, en date du 8 novembre 2016 ; n°2019-048, en date du 2 avril 2019 ; n°2020-123, en date du 12 novembre 2019, relatifs aux tarifs des cimetières municipaux.
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant à :
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Vu** l'arrêté municipal n° 2021-032, en date du 11 Juin 2021, portant règlement des cimetières de la Commune de Pont-Château
- Considérant** la demande de Mme Line MOUREAUX et de M. Alexis MOUREAUX, relative à l'obtention d'une concession au sein d'un des cimetières communaux de Pont-Château.

DECIDE :

- ARTICLE 1^{er}** D'accorder à Mme Line MOUREAUX et à M. Alexis MOUREAUX la concession n°1945, pour l'emplacement n°VL 1-11, situé au cimetière de Versailles, pour une durée de 15 ans à compter du 26 août 2021.
- ARTICLE 2** De conditionner la délivrance de ladite concession au versement de la somme de 192€.
- ARTICLE 3** D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont
ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

fait à Pont-Château, le
le Maire,
Danielle CORNET,

02/09/21
D. Cornet



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Extrait du registre des décisions du Maire

DÉCISION N° 2021-051

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;
- Vu** l'article L2223-15 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la délivrance des concessions.
- Vu** les délibérations municipales n°2016-112, en date du 8 novembre 2016 ; n°2019-048, en date du 2 avril 2019 ; n°2020-123, en date du 12 novembre 2019, relatifs aux tarifs des cimetières municipaux.
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant à :
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Vu** l'arrêté municipal n° 2021-032, en date du 11 juin 2021, portant règlement des cimetières de la Commune de Pont-Château
- Considérant** la demande de Mme Michèle SORET, relative à l'obtention d'une concession au sein d'un des cimetières communaux de Pont-Château.

DECIDE :

- ARTICLE 1^{er}** D'accorder à Mme Michèle SORET la concession n°1947, pour l'emplacement n°VL 1-12, situé au cimetière de Versailles, pour une durée de 30 ans à compter du 31 août 2021.
- ARTICLE 2** De conditionner la délivrance de ladite concession au versement de la somme de 337€.
- ARTICLE 3** D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont
ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

fait à Pont-Château, le
le Maire,
Danielle CORNET.

02/09/21

D. Cornet



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Extrait du registre des décisions du Maire

DÉCISION N° 2021-052

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant à :
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, inférieurs à 40 000€ H.T pour les marchés de fournitures et de services et à 500 000€ H.T pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu** la décision municipale n°2021-010, en date du 29 mars 2021, relative à l'attribution du marché de travaux de réfection des tableaux électriques TD1, TD2 et TD3 de l'école Charlie Chaplin.
- Considérant** la nécessité de poursuivre la réfection des tableaux électriques de l'école Charlie Chaplin.

DECIDE :

- ARTICLE 1** De confier à l'entreprise ROUSSELEAU ELECTRICITE CHAUFFAGE ISOLATION (sise 3 chemin de la Gautherais, 44130 BOUVRON) les travaux de réfection des tableaux électriques TGBT TD4 de l'école Charlie Chaplin.
- ARTICLE 2** Le coût de la prestation confiée à l'entreprise ROUSSELEAU ELECTRICITE CHAUFFAGE ISOLATION s'élève à 6 614.85€ H.T, soit 7 937.82€ TTC.

ARTICLE 3 Madame le Maire est chargée, de l'exécution de la présente décision dont
ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 6 septembre 2021
le Maire,
Danielle CORNET.



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Extrait du registre des décisions du Maire

DÉCISION N° 2021-053

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;
- Vu** l'article L2223-15 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la délivrance des concessions.
- Vu** les délibérations municipales n°2016-112, en date du 8 novembre 2016 ; n°2019-048, en date du 2 avril 2019 ; n°2020-123, en date du 12 novembre 2019, relatifs aux tarifs des cimetières municipaux.
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant à :
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Vu** l'arrêté municipal n° 2021-032, en date du 11 juin 2021, portant règlement des cimetières de la Commune de Pont-Château.
- Considérant** la demande de Mme Michelle GROSSEAU, relative au renouvellement d'une concession au sein d'un des cimetières communaux de Pont-Château.

DECIDE :

- ARTICLE 1^{er}** D'accorder à Mme Michelle GROSSEAU le renouvellement de la concession n°782, pour l'emplacement n° SGI-90, situé au cimetière de St-Guillaume, pour une durée de 15 ans à compter du 2 mars 2020.
- ARTICLE 2** De conditionner la délivrance de ladite concession au versement de la somme de 192€.
- ARTICLE 3** D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont
ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

fait à Pont-Château, le
le Maire,
Danlelle CORNET.

D. Cornet



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Extrait du registre des décisions du Maire

DÉCISION N° 2021-054

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;
- Vu** l'article L2223-15 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la délivrance des concessions.
- Vu** les délibérations municipales n°2016-112, en date du 8 novembre 2016 ; n°2019-048, en date du 2 avril 2019 ; n°2020-123, en date du 12 novembre 2019, relatifs aux tarifs des cimetières municipaux.
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant à :
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Vu** l'arrêté municipal n° 2021-032, en date du 11 juin 2021, portant règlement des cimetières de la Commune de Pont-Château
- Considérant** la demande de Mme Michelle GROSSEAU, relative au renouvellement d'une concession au sein d'un des cimetières communaux de Pont-Château.

DECIDE :

- ARTICLE 1^{er}** D'accorder à Mme Michelle GROSSEAU le renouvellement de la concession n°798, pour l'emplacement n° SGI-92, situé au cimetière de St-Guillaume, pour une durée de 15 ans à compter du 4 décembre 2020.
- ARTICLE 2** De conditionner la délivrance de ladite concession au versement de la somme de 192€.
- ARTICLE 3** D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont
ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

fait à Pont-Château, le
le Maire,
Danielle CORNET.

D. Cornet



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.



Extrait du registre des décisions du Maire

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20210914-D2021-055-AU
Date de télétransmission : 20/09/2021
Date de réception préfecture : 20/09/2021

DÉCISION N° 2021-055

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de son mandat ;
- Vu** l'article L2223-15 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la délivrance des concessions.
- Vu** les délibérations municipales n°2016-112, en date du 8 novembre 2016 ; n°2019-048, en date du 2 avril 2019 ; n°2020-123, en date du 12 novembre 2019, relatifs aux tarifs des cimetières municipaux.
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, relative aux délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant à :
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Vu** l'arrêté municipal n° 2021-032, en date du 11 juin 2021, portant règlement des cimetières de la Commune de Pont-Château
- Considérant** la demande de Mme Marie-Josèphe LOREAU, relative au renouvellement d'une concession au sein d'un des cimetières communaux de Pont-Château.

DECIDE :

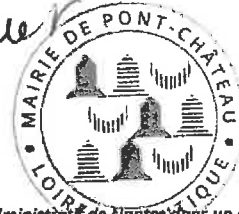
- ARTICLE 1^{er}** D'accorder à Mme Marie-Josèphe LOREAU le renouvellement de la concession n°1194, pour l'emplacement caverne n°1-31, situé au cimetière de Versailles pour une durée de 15 ans à compter du 23 juin 2021.
- ARTICLE 2** De conditionner la délivrance de ladite concession au versement de la somme de 192€.
- ARTICLE 3** D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont
ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
- Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

fait à Pont-Château, le 14/09/21,
le Maire,
Danielle CORNET.

D. Cornet



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

ARRÊTÉS PERMANENTS





Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ PERMANENT N° 2021-026P de délégation de fonctions et de signature à Mme Sylvie FUSELLIER, 3^{ème} Adjointe déléguée au Cœur de Ville

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.
- Vu** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints, en date du 26 mai 2020.
- Vu** l'arrêté municipal n°2020-008P, en date du 27 mai 2020, donnant délégation de fonctions et de signature à Mme Sylvie FUSELLIER, 4^{ème} Adjointe déléguée au Cœur de ville.
- Considérant que,** par courrier notifié le 17 mai 2021 à l'intéressé, M. Le Préfet de Loire-Atlantique a accepté la démission de M. Joël DEMY de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de conseiller municipal.
- Vu** la délibération municipale n°2021-051, en date du 27 mai 2021, approuvant la suppression d'un poste d'adjoint et fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire.
- Vu** le tableau du Conseil municipal, en date du 27 mai 2021.

ARRÊTE :

- ARTICLE 1** L'arrêté municipal de délégation de fonctions et de signature n°2020-008P, en date du 27 mai 2020, est abrogé.
- ARTICLE 2** Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à Mme Sylvie Fusellier, 3^{ème} Adjointe pour :
- Le cœur de ville
- ARTICLE 3** Dans le champ de sa délégation, Mme Sylvie Fusellier, 3^{ème} Adjointe, assumera les fonctions suivantes :
- Suivi des études et actions visant à renforcer l'attractivité du cœur de ville.
 - Suivi des actions entrant dans le champ d'application des conventions « Petites Villes de Demain » et « Opération de revitalisation des territoires ».
- ARTICLE 4** La délégation définie aux articles précédents du présent arrêté comprend la signature par Mme Sylvie Fusellier, 3^{ème} Adjointe, des pièces et actes suivants :
- Correspondances diverses en rapport avec sa délégation.
 - Conventions particulières issues des conventions « Petites Villes de Demain » et « Opération de revitalisation des territoires ».

Cette signature sera précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

ARTICLE 5 Mme le Maire, M. le Directeur général des services et Mme la Responsable de la Trésorerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté au registre des actes municipaux, notifié à l'intéressée et transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 31/07/21,
le Maire,
Danielle CORNET.

Notifié le :
Signature de l'intéressée :







Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ PERMANENT N° 2021-027P de délégation de fonctions et de signature à M. Philippe ROUAUD, 4^{ème} Adjoint délégué à la Vie scolaire et à l'enfance

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.
- Vu** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints, en date du 26 mai 2020.
- Vu** l'arrêté municipal n°2020-009P, en date du 27 mai 2020, donnant délégation de fonctions et de signature à M. Philippe ROUAUD, 5^{ème} Adjoint délégué à la Vie scolaire et à l'enfance.
- Considérant que,** par courrier notifié le 17 mai 2021 à l'intéressé, M. Le Préfet de Loire-Atlantique a accepté la démission de M. Joël DEMY de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de conseiller municipal.
- Vu** la délibération municipale n°2021-051, en date du 27 mai 2021, approuvant la suppression d'un poste d'adjoint et fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire.
- Vu** le tableau du Conseil municipal, en date du 27 mai 2021.

ARRÊTE :

- ARTICLE 1** L'arrêté municipal de délégation de fonctions et de signature n°2020-009P, en date du 27 mai 2020 est abrogé.
- ARTICLE 2** Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à M. Philippe Rouaud, 4^{ème} Adjoint pour :
- La vie scolaire
 - L'enfance
- ARTICLE 3** Dans le champ de sa délégation, M. Philippe Rouaud, 4^{ème} Adjoint, assumera les fonctions suivantes :
- Etude et suivi des projets éducatifs et pédagogiques des services assurés par le Pôle Vie scolaire / enfance.
 - Détermination des orientations et suivi des actions du service de la restauration scolaire.
 - Partenariats avec les services de l'Education Nationale, les chefs d'établissements scolaires et les représentants des parents d'élèves
 - Partenariat avec les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

ARTICLE 4 La délégation définie aux articles précédents du présent arrêté comprend la signature par M. Philippe Rouaud, 4^{ème} Adjoint, des pièces et actes suivants :

- Correspondances diverses en rapport avec sa délégation.
- Dérogations scolaires
- Devis liés aux activités, équipements, matériel scolaires et activités du pôle Vie scolaire, enfance dans la limite d'un montant de 5 000€ HT.
- Convention de partenariat diverses.
- Contrats CAF / Projet d'accueil Individualisé (PAI).

Cette signature sera précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

ARTICLE 5 Mme le Maire, M. le Directeur général des services et Mme la Responsable de la Trésorerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté au registre des actes municipaux, notifié à l'intéressé et transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 5/07/21
le Maire,
Danielle CORNET.

D. Cornet



Notifié le : 6/07/21.
Signature de l'intéressé :

[Signature]



Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ PERMANENT N° 2021-028P de délégation de fonctions et de signature à Mme Hélène MAVÉRAUD, 5^{ème} Adjointe déléguée à la Transition énergétique et environnementale

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.
- Vu** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints, en date du 26 mai 2020.
- Vu** la délibération municipale n°2021-035, en date du 8 avril 2021, relative à l'élection de Mme Hélène MAVÉRAUD en tant que 6^{ème} Adjointe au Maire.
- Vu** l'arrêté municipal n°2021-014P, en date du 9 avril 2021, donnant délégation de fonctions et de signature à Mme Hélène MAVÉRAUD, 6^{ème} Adjointe déléguée à la Transition énergétique et environnementale
- Considérant que,** par courrier notifié le 17 mai 2021 à l'intéressé, M. Le Préfet de Loire-Atlantique a accepté la démission de M. Joël DEMY de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de conseiller municipal.
- Vu** la délibération municipale n°2021-051, en date du 27 mai 2021, approuvant la suppression d'un poste d'adjoint et fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire.
- Vu** le tableau du Conseil municipal, en date du 27 mai 2021.

ARRÊTÉ :

- ARTICLE 1** L'arrêté municipal de délégation de fonctions et de signature n°2020-014P, en date du 9 avril 2021, est abrogé.
- ARTICLE 2** Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à Mme Hélène MAVÉRAUD, 5^{ème} Adjointe pour :
- Transition énergétique et environnementale

ARTICLE 3 Dans le champ de sa délégation, Mme Hélène MAVÉRAUD, 5^{ème} Adjointe, assumera les fonctions suivantes :

- Coordination des projets d'aménagement durable
- Participation à la mise en place d'un Plan alimentaire territorial
- Etude et suivi des actions visant à limiter les consommations d'énergies
- Etude et suivi des projets en matière de mobilité douce
- Lutte contre toutes les formes de pollution
- Actions de sensibilisation, de préservation de la biodiversité et de valorisation des espaces naturels
- Préservation et valorisation du patrimoine

ARTICLE 4 La délégation définie aux articles précédents du présent arrêté comprend la signature par Mme Hélène MAVÉRAUD, 5^{ème} Adjointe, des pièces et actes suivants :

- Correspondances diverses en rapport avec sa délégation
- Tout acte préalable à la conclusion de conventions ou contrats cadre

Cette signature sera précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

ARTICLE 5 Mme le Maire, M. le Directeur général des services et Mme la Responsable de la Trésorerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté au registre des actes municipaux, notifié à l'intéressée et transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 5/07/2021
le Maire,
Danielle CORNET.



Notifié le :

Signature de l'intéressée :



Extrait du registre des arrêtés du Maire

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20210705-arr2021-029P-AI
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021

ARRÊTÉ PERMANENT N° 2021-029P de délégation de fonctions et de signature à M. Stéphane MÉREL, 6^{ème} Adjoint délégué au Cadre de vie et aux bâtiments

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.
- Vu** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints, en date du 26 mai 2020.
- Vu** l'arrêté municipal n°2020-039P, en date du 26 juin 2020, donnant délégation de fonctions et de signature à M. Stéphane MÉREL, 7^{ème} Adjoint délégué au Cadre de vie et aux bâtiments.
- Vu** la délibération n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, confiant à Mme le Maire, pour la durée de son mandat, une partie des délégations prévues en application de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales.
- Considérant que,** par courrier notifié le 17 mai 2021 à l'intéressé, M. Le Préfet de Loire-Atlantique a accepté la démission de M. Joël DEMY de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de conseiller municipal.
- Vu** la délibération municipale n°2021-051, en date du 27 mai 2021, approuvant la suppression d'un poste d'adjoint et fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire.
- Vu** le tableau du Conseil municipal, en date du 27 mai 2021.

ARRÊTE :

- ARTICLE 1** L'arrêté municipal de délégation de fonctions et de signature n°2020-039P, en date du 26 juin 2020, est abrogé.
- ARTICLE 2** Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à M. Stéphane Mérel, 6^{ème} Adjoint, pour toutes questions relevant des thématiques énoncées ci-après, dans le respect des limites posées par les articles 2, 3, 4 et 5 du présent arrêté :
- Le cadre de vie, c'est-à-dire les espaces verts, les cimetières, la voirie, les festivités et la propreté urbaine.
 - Les bâtiments, c'est-à-dire leur exploitation technique et leur entretien (ménage).

ARTICLE 3 Dans le champ de sa délégation, M. Stéphane Mérel, 6^{ème} Adjoint, assumera les fonctions suivantes :

- Etude et suivi des actions portant sur la maintenance, l'entretien courant, la propreté et la sécurité de la voirie communale, de ses réseaux (en dehors de ceux entrant dans le champ des compétences transférées) et de ses dépendances, des chemins ruraux, de l'éclairage public et des bâtiments communaux.
- Etude et suivi des actions portant sur l'entretien des espaces verts, des terrains sportifs extérieurs, des cimetières et la création de nouveaux espaces verts, le fleurissement.

ARTICLE 4 La délégation définie aux articles précédents du présent arrêté comprend la signature par M. Stéphane Mérel, 6^{ème} Adjoint, des pièces et actes suivants :

- Correspondances diverses en rapport avec sa délégation

Cette signature sera précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Maire ».

ARTICLE 5 Subdélégation d'une partie des délégations prévues en application de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales est donnée sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à M. Stéphane MÉREL, 6^{ème} Adjoint, à savoir :

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, inférieurs à 40 000€ H.T pour les marchés de fournitures et de services et à 500 000€ H.T pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

ARTICLE 6 Mme le Maire, M. le Directeur général des services et Mme la Responsable de la Trésorerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté au registre des actes municipaux, notifié à l'intéressé et transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 5/07/2021
le Maire,
Danielle CORNET.





Notifié le :

Signature de l'intéressé :



Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ PERMANENT N° 2021-030P de délégation de fonctions et de signature à Mme Muriel MAHÉ, 7^{ème} Adjointe déléguée au Sport

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.
- Vu** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints, en date du 26 mai 2020.
- Vu** l'arrêté municipal n°2020-012P, en date du 27 mai 2020, donnant délégation de fonctions et de signature à Mme Muriel MAHÉ, 8^{ème} Adjointe déléguée au Sport.
- Considérant que,** par courrier notifié le 17 mai 2021 à l'intéressé, M. Le Préfet de Loire-Atlantique a accepté la démission de M. Joël DEMY de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de conseiller municipal.
- Vu** la délibération municipale n°2021-051, en date du 27 mai 2021, approuvant la suppression d'un poste d'adjoint et fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire.
- Vu** le tableau du Conseil municipal, en date du 27 mai 2021.

ARRÊTE :

- ARTICLE 1** L'arrêté municipal de délégation de fonctions et de signature n°2020-012P, en date du 27 mai 2020, est abrogé.
- ARTICLE 2** Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à Mme Muriel Mahé, 7^{ème} Adjointe, pour :
- Le sport.
- ARTICLE 3** Dans le champ de sa délégation, Mme Muriel Mahé, 7^{ème} Adjointe, assumera les fonctions suivantes :
- Etude et suivi des projets en rapport avec les équipements sportifs
 - Etude et suivi des événements sportifs
 - Gestion et développement des liens et partenariats avec les associations sportives, et plus globalement avec l'ensemble des acteurs du sport
- ARTICLE 4** La délégation définie aux articles précédents du présent arrêté comprend la signature par Mme Muriel Mahé, 7^{ème} Adjointe, des pièces et actes suivants :
- Correspondances diverses en rapport avec sa délégation
 - Devis relatifs aux équipements sportifs, dans la limite d'un montant de 5 000€ HT.
 - Conventions de partenariat
 - Tout acte relatif à l'utilisation des équipements sportifs
- Cette signature sera précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

ARTICLE 5 Mme le Maire, M. le Directeur général des services et Mme la Responsable de la Trésorerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté au registre des actes municipaux, notifié à l'intéressée et transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 5/07/2021
le Maire,
Danielle CORNET.





Notifié le :
Signature de l'intéressée :



Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ PERMANENT N° 2021-031P de délégation de fonctions et de signature à M. Armel MOYON, 8^{ème} Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'espace rural

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.
- Vu** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints, en date du 26 mai 2020.
- Vu** l'arrêté municipal n°2020-038P, en date du 26 juin 2020, donnant délégation de fonctions et de signature à M. Armel MOYON, 9^{ème} Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'espace rural.
- Vu** la délibération n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, confiant à Mme le Maire, pour la durée de son mandat, une partie des délégations prévues en application de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales.
- Considérant que,** par courrier notifié le 17 mai 2021 à l'intéressé, M. Le Préfet de Loire-Atlantique a accepté la démission de M. Joël DEMY de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de conseiller municipal.
- Vu** la délibération municipale n°2021-051, en date du 27 mai 2021, approuvant la suppression d'un poste d'adjoint et fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire.
- Vu** le tableau du Conseil municipal, en date du 27 mai 2021.

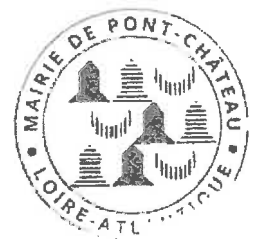
ARRÊTE :

- ARTICLE 1** L'arrêté municipal de délégation de fonctions et de signature n°2020-038P, en date du 26 juin 2020 est abrogé.
- ARTICLE 2** Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à M. Armel MOYON, 8^{ème} Adjoint, pour :
- L'urbanisme
 - L'espace rural

- ARTICLE 3** Dans le champ de sa délégation, M. Armel MOYON, 8^{ème} Adjoint, assumera les fonctions suivantes :
- Etude et suivi des demandes d'autorisations d'urbanisme
 - Etude et suivi de l'urbanisme prévisionnel, dont l'évolution du Plan Local d'Urbanisme.
 - Suivi des affaires foncières.
 - Etude et suivi des projets visant à renforcer la place d'une agriculture respectueuse des producteurs, des consommateurs et soucieuse de la biodiversité
- ARTICLE 4** La délégation définie aux articles précédents du présent arrêté comprend la signature par M. Armel MOYON, 8^{ème} Adjoint, des pièces et actes suivants :
- Correspondances diverses en rapport avec sa délégation
 - Autorisations d'urbanisme
 - Déclarations d'Intention d'Aliéner
 - Actes notariés (aliénations biens immobiliers...)
 - Compromis (aliénations biens immobiliers...)
 - Procès-verbaux bornage
 - Devis correspondant à des frais de bornage, dans la limite d'un montant de 2 000 € HT.
- Cette signature sera précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».
- ARTICLE 5** Subdélégation d'une partie des délégations prévues en application de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales est donnée sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à M. Armel MOYON, 8^{ème} Adjoint, à savoir :
- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.
 - 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- ARTICLE 6** Mme le Maire, M. le Directeur général des services et Mme la Responsable de la Trésorerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté au registre des actes municipaux, notifié à l'intéressé et transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 5/07/21.
le Maire,
Danielle CORNET.





Notifié le : 6/07/21.
Signature de l'intéressé :





Extrait du registre des arrêtés du Maire

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20210705-arr2021-037P-AI
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021

ARRÊTÉ N° 2021-037P de délégation de signature à Mme Christine DUBEAU, responsable du pôle Culture

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L 2122.19 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux,
- Vu** l'article municipal n°2020-020P, donnant délégation de signature à Mme Christine DUBEAU, responsable du pôle Culture.

Considérant la nécessité de faciliter la gestion quotidienne des services,

ARRÊTE :

- ARTICLE 1** L'arrêté municipal n°2020-020P, en date du 27 mai 2020, est abrogé.
- ARTICLE 1** Délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à Mme Christine DUBEAU, Responsable du Pôle Culture de la Commune.
- ARTICLE 2** Dans le cadre de ses fonctions de Responsable du Pôle Culture, Mme Christine DUBEAU est autorisée :
- À signer les bons de commandes à hauteur d'un montant maximum de 2 000€ HT.
 - À signer les déclarations SACEM et SACD (droits d'auteurs).
 - À signer tout document relatif à l'embauche d'intermittents du spectacle.
- ARTICLE 3** M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté au registre des actes municipaux, notifié à l'intéressée et transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier municipal de Pont-Château.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 5/07/2021
le Maire,

Daniëlie CORNET

Notifié le :
Signature de l'intéressée :





Extrait du registre des arrêtés du Maire

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20210712-arr2021-038P-AR
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021

ARRÊTÉ PERMANENT N° 2021-038P

Le Maire de la commune de Pont-Château

- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 abrogeant le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18;
- VU** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;
- VU** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avance et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- VU** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 émettant un avis favorable à la création des régies et autorisant le Maire à prendre les arrêtés correspondants ;
- VU** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12 Juillet 2021 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est institué une régie de recettes auprès de la salle de spectacle « Le Carré d'Argent » de la ville de Pont-Château.

Article 2 : Cette régie est installée à la salle de spectacle « Le Carré d'Argent », rue du Port du Four - 44160 Pont-Château.

Article 3 : La régie encaisse les produits suivants :

- recettes des spectacles de la salle « Le Carré d'Argent »

Article 4 modifié : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraires
- chèques bancaires ou postaux
- cartes bancaires
- pass culture et sport
- dons dans le cadre du dispositif Abonnement solidaire.
- chèques vacances
- prélèvement
- possibilité d'encaissement échelonné selon les modalités définies par la collectivité
- cartes cadeaux
- paiement en ligne

Article 5 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès de la Trésorerie de Pont-Château.

Article 6 : Un fonds de caisse d'un montant de 50€ (cinquante euros) est mis à disposition du régisseur.

- Article 7 :** Le montant de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 000 € (deux mille euros).
- Article 8 :** Le régisseur est tenu de verser au comptable assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6, et au moins une fois par mois.
- Article 9 :** Le régisseur est assujéti à un cautionnement selon les dispositions de la réglementation en vigueur.
- Article 10 :** Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.
- Article 11 :** L'intervention de mandataires à lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.
- Article 12 :** Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.
- Article 13 :** Le Maire et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 14 :** L'avenant annule et remplace le précédent.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 12 juillet 2021,

Le Maire,



Danielle CORNET.





Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ DE POURSUITE D'EXPLOITATION N°2021-039P

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2212-2,
- Vu** le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-11 et R.123-46,
- Vu** le décret n°95-260 du 08 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
- Vu** l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R. 111-19-1 du code de la construction et de l'habitation,
- Vu** l'Arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie, complété par l'arrêté du 22 juin 1990 pour les établissements recevant du public de la 5^{ème} catégorie,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2016 relatif aux compétences et au fonctionnement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
- Vu** l'avis favorable de la commission de sécurité de l'arrondissement de Saint-Nazaire du 23 juin 2021, suite à la visite périodique réglementaire du 20 mai 2021,
- Vu** l'arrêté municipal en date du 20 mai 2015, autorisant l'ouverture au public du **FOYER d'ACCUEIL MÉDICALISÉ**

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} L'exploitant de l'établissement dénommé **Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M.)** situé **35, rue Nantaise à PONT-CHATEAU**, classé en type J + héberg de 4^{ème} catégorie est autorisé à poursuivre l'exploitation de l'établissement dans les conditions prévues par le code de la construction et de l'habitation, le règlement de sécurité incendie et à l'accessibilité aux handicapés.

ARTICLE 2 Cette autorisation est subordonnée à la réalisation **des prescriptions relevées et mentionnées** dans le rapport de visite de la commission daté du 15 juin 2021.

ARTICLE 3 L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique précités. Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

ARTICLE 4 Le présent arrêté sera notifié, à l'exploitant et une copie, sera transmise à :

- M. le Préfet de la Région Pays de la Loire, Préfet de Loire-Atlantique
- M. le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie
- M. le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers.

ARTICLE 5 M. le Directeur Général des Services de la Mairie, M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de PONT-CHATEAU, M. le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-Château, le 16 septembre 2021





Extrait du registre des arrêtés du Maire

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20210921-ar2021-040P-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021

ARRÊTÉ PERMANENT N° 2021-040P de délégation de signature à M. Alain LEMOINE, Directeur général des services

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** l'article L 2122.19 du Code général des collectivités territoriales, selon lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie.
- Vu** la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, confiant à Mme le Maire, pour la durée de son mandat, une partie des délégations prévues en application de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales.
- Vu** l'arrêté municipal n°2020-040P, en date du 26 juin 2020, portant sur les délégations données à M. Gilles GARRY, Directeur général des services.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 L'arrêté municipal n°2020-040P, en date du 26 juin 2020, portant sur les délégations données à M. Gilles GARRY, Directeur général des services est abrogé.

ARTICLE 2 Délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Madame le Maire, à Monsieur Alain LEMOINE, Directeur Général des Services de la commune de Pont-Château, à l'effet de signer, les courriers et actes dans les matières détaillées ci-après :

Administration générale et état-civil :

- la correspondance ordinaire ne présentant pas un caractère décisionnel ;
- les notifications d'actes ;
- l'ampliation des arrêtés, des décisions et le caractère exécutoire de ceux-ci ;
- les attestations de recensement militaire ;
- la légalisation des signatures ;
- les déclarations de perte concernant les pièces d'identité.

Police des opérations funéraires :

- les autorisations de mise en bière et fermeture du cercueil ;
- les autorisations de soins de conservation et les autorisations d'embaumement ;
- les autorisations d'inhumation ;
- les autorisations de crémation ;
- les autorisations d'exhumation.

Voirie et espaces publics :

- les arrêtés relatifs à la circulation et au stationnement ;
- les arrêtés relatifs aux permis de stationnement dans le cadre de déménagement.

Ressources humaines :

- les ordres de mission, les états de remboursement des frais de déplacement.
- les courriers de réponses aux candidatures pour les postes ouverts, aux candidatures spontanées, aux demandes de stage et d'apprentissage.

Finances et achat public :

- l'authentification des pièces et documents budgétaires et comptables ;
- tous actes et pièces relatifs à la liquidation, l'ordonnancement des dépenses et au recouvrement des recettes ;
- les documents relatifs aux dossiers de demande de subvention ;
- les demandes de versement de fonds concernant les emprunts et les crédits de trésorerie ;
- les correspondances relatives aux procédures de passation des marchés publics, en l'absence de l'élu représentant le pouvoir adjudicateur : lettres de rejets de candidature, lettres informant les entreprises non retenues, lettres de notification ;
- les correspondances relatives à l'exécution des marchés publics, en l'absence de l'élu représentant le pouvoir adjudicateur : lettres de résiliation ou de renouvellement d'un marché public, lettres de sanction.

La signature de M. Alain LEMOINE devra être précédée de la mention « Pour le Maire et par délégation, le directeur général des services ».

ARTICLE 3 Subdélégation d'une partie des délégations prévues en application de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales est donnée sous la surveillance et la responsabilité de Mme le Maire, à M. Alain LEMOINE, Directeur général des services, à savoir :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, inférieurs à 40 000€ H.T pour les marchés de fournitures et de services et à 500 000€ H.T pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les conditions suivantes :
 - accepter les indemnités d'assurances relatives : aux dommages occasionnés aux véhicules, au vol et tentative de vol des véhicules, au vol des objets et matériels transportés, à l'incendie des véhicules, aux frais de remorquage et dépannage, à la garantie perte pécuniaire due lors de la location longue durée de véhicules, aux conséquences financières de la garantie dommage corporel.
 - décider de la cession des véhicules accidentés déclarés économiquement et techniquement irréparables conformément aux dispositions réglementaires du code de la route.
 - décider de la conservation des véhicules accidentés déclarés techniquement réparables conformément aux dispositions réglementaires du code de la route.

ARTICLE 4 Mme le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis à M. le Préfet de Loire-Atlantique, à M. le Procureur de la République ainsi qu'à M. le Trésorier municipal de Pont-Château.

ARTICLE 5 Le Présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et publié au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 6 En cas de contestation, dans un délai de 2 mois, un recours contentieux pourra être porté devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait conforme au registre,
fait à Pont-Château, le 21/09/21.
le Maire,
Danielle CORNET.

D. Cornet



Notifié le : 21/09/21
Signature de l'intéressé :

[Handwritten signature]

Accusé de réception en préfecture
044-214401291-20210921-ar2021-040P-DE
Date de télétransmission : 21/09/2021
Date de réception préfecture : 21/09/2021